

GUIDE D'ACCUEIL



Acheter

tous métiers de
 bouche et horticoles

Vendre

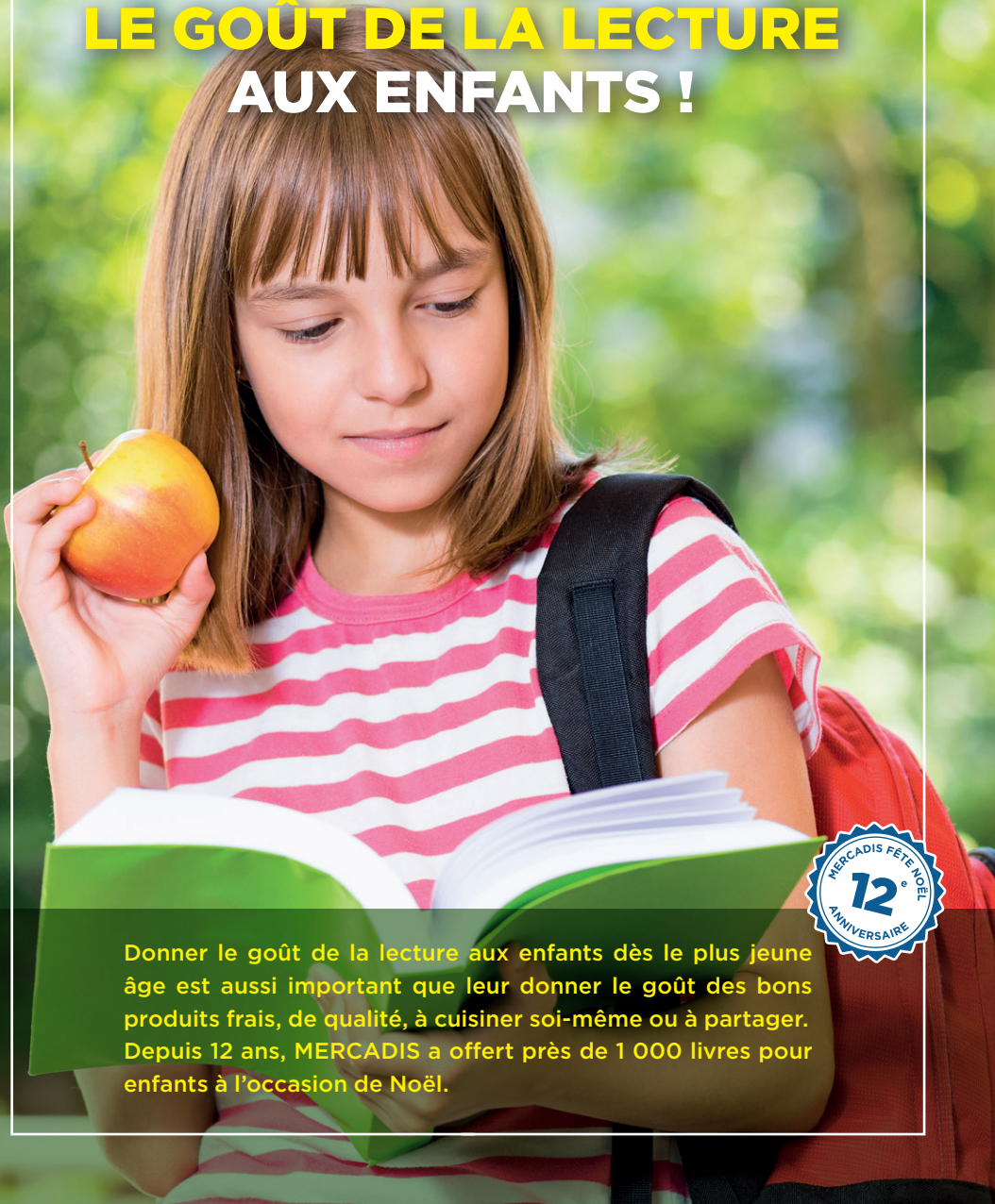
toutes filières

Relocaliser

production agricole
 et alimentation

mercadis.net

DONNER LE GOÛT DE LA LECTURE AUX ENFANTS !



Donner le goût de la lecture aux enfants dès le plus jeune âge est aussi important que leur donner le goût des bons produits frais, de qualité, à cuisiner soi-même ou à partager. Depuis 12 ans, MERCADIS a offert près de 1 000 livres pour enfants à l'occasion de Noël.





VISITE GUIDÉE DU MIN

Le MIN de Montpellier est un lieu unique en France pour découvrir la diversité et la fraîcheur de nos produits locaux et les différents modes de distribution et de transformation alimentaires en circuits courts.

LE MOT DU PRÉSIDENT

DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE



Le MIN constitue un outil exceptionnel au service de la transition écologique, engagé depuis des années en faveur de la promotion des circuits courts et de la souveraineté alimentaire. Au cœur de la crise sanitaire, ce service public a joué un rôle majeur pour maintenir l'activité économique et l'approvisionnement en aliments de qualité, aux côtés des producteurs, distributeurs et restaurateurs.

L'accès à une alimentation de qualité et soutenable fait partie des priorités de la municipalité, notamment avec le soutien aux circuits courts et le renforcement de la part des produits bio et locaux dans la restauration scolaire en 2021. En 2026, 100% des aliments servis dans les cantines en seront issus, plaçant Montpellier parmi les territoires pionniers.

Avec le projet Med Vallée, l'alimentation durable sera un des piliers fondamentaux de l'émergence d'un pôle économique de dimension européenne, associé aux filières de la santé et de l'environnement. Face aux enjeux environnementaux, nous sommes dans l'obligation de changer de paradigme pour construire la ville soutenable de demain. Parmi nos priorités figurent la préservation de la biodiversité et des terres agricoles, gages de souveraineté alimentaire, le cap vers la ville décarbonée, la désimperméabilisation des sols pour lutter contre le changement climatique et les risques naturels, l'objectif à terme de zéro artificialisation nette des sols. Une politique globale qui s'inscrit dans le PLUi, le PCAET et l'ensemble des décisions et qui permettra de conforter la place de l'agriculture durable au sein de notre métropole.

Enfin, l'essor du MIN s'inscrit dans une vision plus large de dynamisation du quartier de la Restanque. L'objectif est d'introduire une mixité urbaine dans une ancienne zone industrielle à fort potentiel, en tirant partie de la proximité du tramway et en apaisant les circulations. La nouvelle feuille de route du MIN confortera sa place comme polarité économique au sein de cet ensemble.

Michaël DELAFOSSE

Maire de la Ville de Montpellier

Président de Montpellier Méditerranée Métropole

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

DU MIN



La feuille de route du MIN est le fruit du travail et de la réflexion menés autour des axes structurants que sont la transition écologique et solidaire et la lutte contre la précarité alimentaire.

Parmi les priorités fixées au MIN : permettre au plus grand nombre d'accéder à une alimentation saine et locale tout en accompagnant les mutations nécessaires en vue de la réduction de l'empreinte carbone et de l'impact climatique de notre activité économique.

Pour y parvenir, le MIN bénéficie d'un écosystème unique pouvant s'appuyer sur un tissu dense de producteurs, transformateurs et distributeurs régionaux, le Parc Scientifique Agropolis International, et le pôle de compétitivité Quali Sud-Ouest, avec le soutien de la Direction de la Politique Alimentaire de la Ville de Montpellier.

Pour bâtir ensemble un modèle efficace, équitable, écologique et résilient.

Marie MASSART

Présidente du MIN

Adjointe au Maire de Montpellier, déléguée à la Politique alimentaire et à l'agriculture urbaine

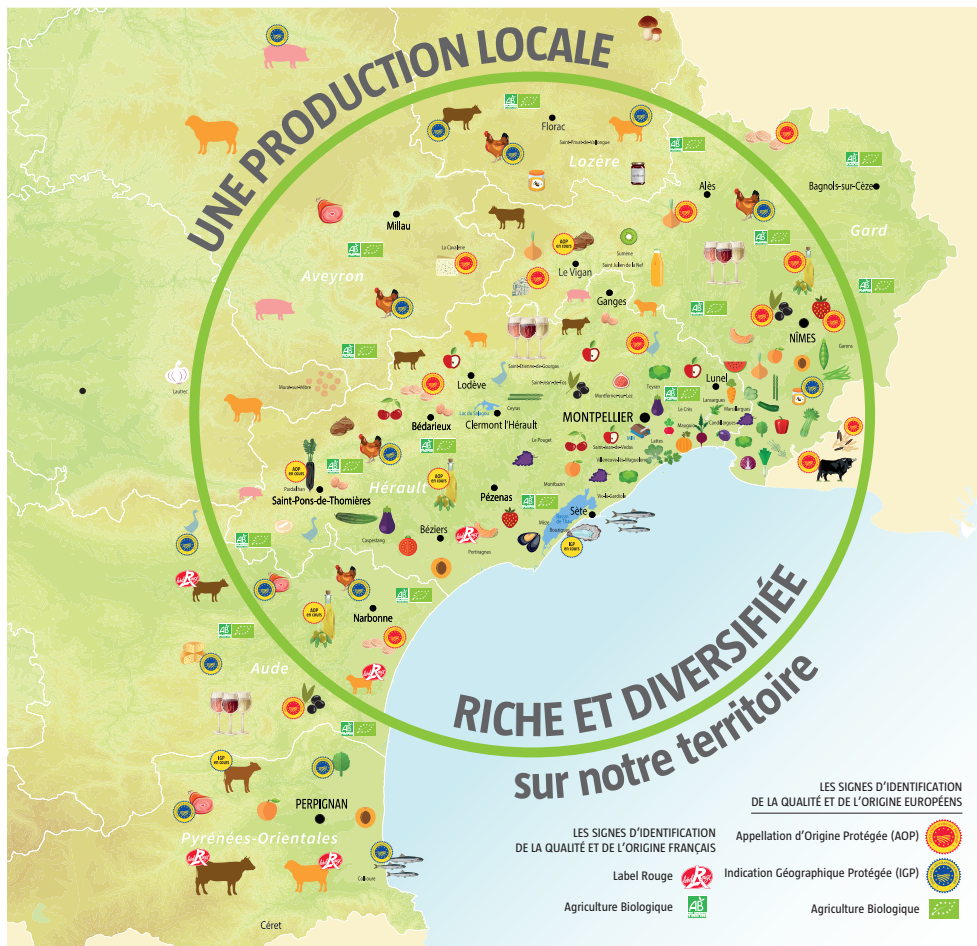
Conseillère Métropolitaine de Montpellier Méditerranée Métropole



LA MÉTROPOLE DURABLE

AGROÉCOLOGIE, ALIMENTATION

Avec la préservation et la mise en avant du secteur agricole comme levier de son développement économique, Montpellier Méditerranée Métropole promeut les filières locales de producteurs en circuits de proximité.



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION



MERCADIS GE

RECRUTE POUR VOUS LE PROFESSIONNEL QUE VOUS RECHERCHEZ

1



VOUS ÊTES

**ARTISAN
COMMERÇANT
GROSSISTE
PRODUCTEUR
TRANSFORMATEUR**

2



**ET VOUS
RECHERCHEZ**

**COMMERCIAUX
PRÉPARATEURS
DE COMMANDES
CHAUFFEURS
FONCTIONS
SUPPORTS**



www.mercadis.net

Renault Pro + une gamme, des services et un réseau dédiés aux professionnels.

Votre conseiller commercial Pro + :

José Armero
06.09.14.68.76

juanjose.armero@ggpauto.fr



Une gamme frigorifique :

Transportez fruits, légumes, viandes
et poissons sur Kangoo, Trafic ou
Master



Le transport de marchandises n'a
jamais été aussi simple avec la
gamme Renault Pro +



L'atelier Pro + à votre service :
révision en 1h, prêt de véhicule
équivalent, devis en 48h....



Renault Montpellier
700 Rue de l'Industrie
34070 Montpellier
Tel : 04 67 07 87 87



SOMMAIRE

MERCADIS EN PRATIQUE

| | |
|---|----|
| VUE AÉRIENNE DE MERCADIS | 8 |
| COORDONNÉES SOMIMON | 9 |
| PLAN D'ACCÈS AU MIN | 10 |
| CONDITIONS D'ADMISSION AU MIN | 11 |
| PLAN REPÈRE | 12 |
| LOCALISATION DES ENTREPRISES SUR LE PLAN REPÈRE | 13 |

HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX

| | |
|---------------------------------------|----|
| LISTE DES PRODUCTEURS | 15 |
| CALENDRIER DE LA SAISONNALITÉ | 18 |
| LISTE DES PRODUITS FINS ET D'ÉPICERIE | 22 |

GROSSISTES ALIMENTAIRES

| | |
|-----------------------------------|----|
| FRUITS ET LÉGUMES GROSSISTES | 24 |
| FRUITS ET LÉGUMES SEMI-GROSSISTES | 29 |
| VIANDES ET VOLAILLES | 32 |
| BEURRE / ŒUF / FROMAGE | 35 |
| ALIMENTATION GÉNÉRALE | 35 |
| CASH & CARRY | 38 |
| NÉGOCIANTS EN VIN | 38 |
| FOURNITURES | 40 |

PÔLE HORTICOLE

| | |
|---|----|
| FLEURS, PLANTES, FOURNITURES ET ACCESSOIRES | 42 |
| PLAN DU MARCHÉ HORTICOLE | 44 |

PÔLE DE TRANSFORMATION

| | |
|----------|----|
| ATELIERS | 46 |
|----------|----|

SERVICES DE DISTRIBUTION MUTUALISÉS

| | |
|----------------------------|----|
| RÉFÉRENCES DES ENTREPRISES | 51 |
|----------------------------|----|

TRANSPORTEURS

| | |
|---------------|----|
| TRANSPORTEURS | 53 |
|---------------|----|

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

| | |
|--------------------------------|----|
| ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES | 56 |
|--------------------------------|----|

PÔLE RECYCLAGE

| | |
|--------------------------|----|
| ENTREPRISES DE RECYCLAGE | 59 |
|--------------------------|----|

AUTRES SERVICES

| | |
|-----------------|----|
| AUTRES SERVICES | 61 |
|-----------------|----|

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

| | |
|--|----|
| LES ENTREPRISES DU MIN ENGAGENT LEUR RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE POUR L'ENVIRONNEMENT | 66 |
|--|----|

LE MIN S'ENGAGE POUR L'ENVIRONNEMENT

| | |
|------------------------------------|----|
| RÉDUCTION DES ÉMISSIONS POLLUANTES | 68 |
| LUTTE ANTI-GASPILLAGE ALIMENTAIRE | 69 |

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

| | |
|--|----|
| COMITÉ TECHNIQUE CONSULTATIF | 70 |
| CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOMIMON | 71 |
| NUMÉROS UTILES | 72 |
| ANNONCEURS | 75 |
| LISTE DES ENTREPRISES | 76 |

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

| | |
|----------------------------|----|
| RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MIN | 78 |
|----------------------------|----|

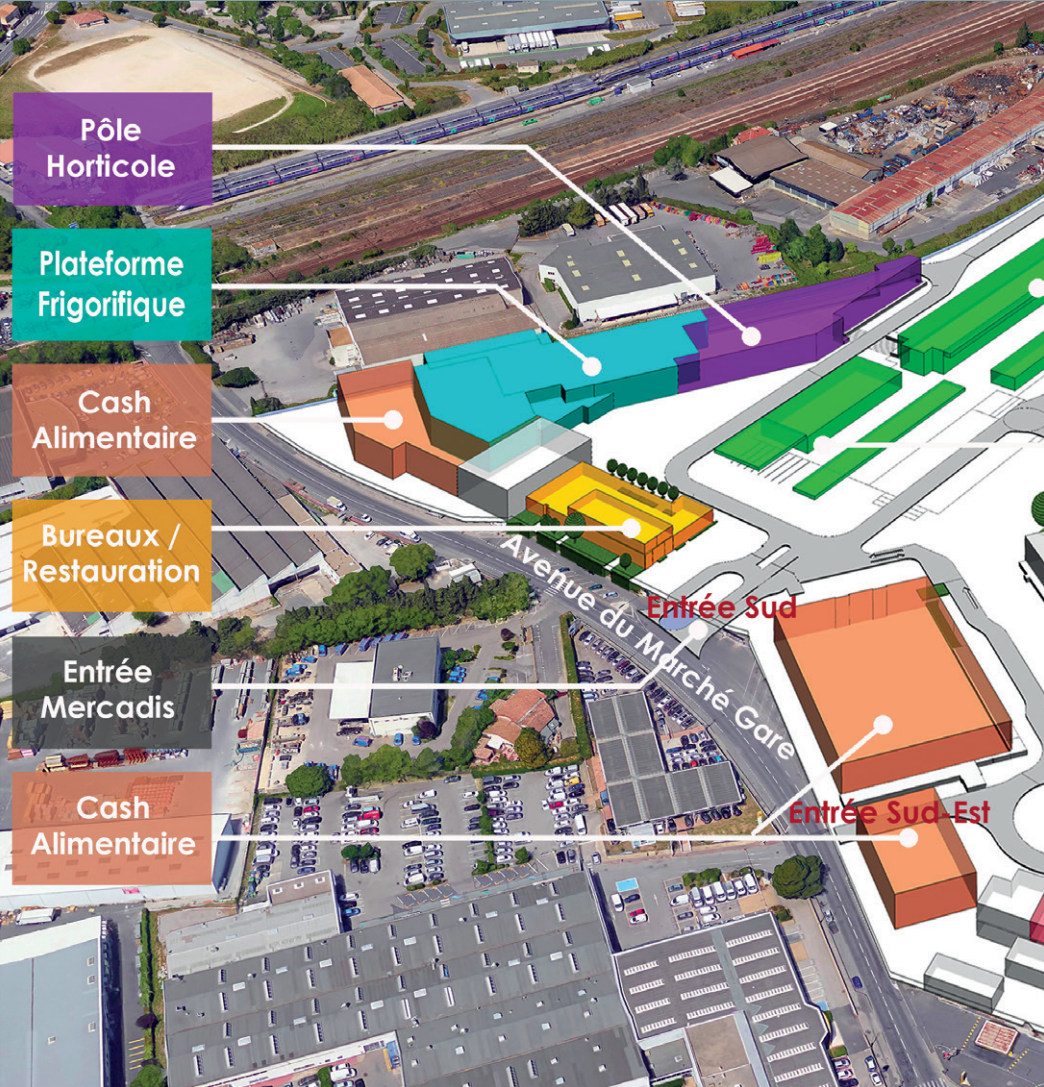


EST MEMBRE DE :

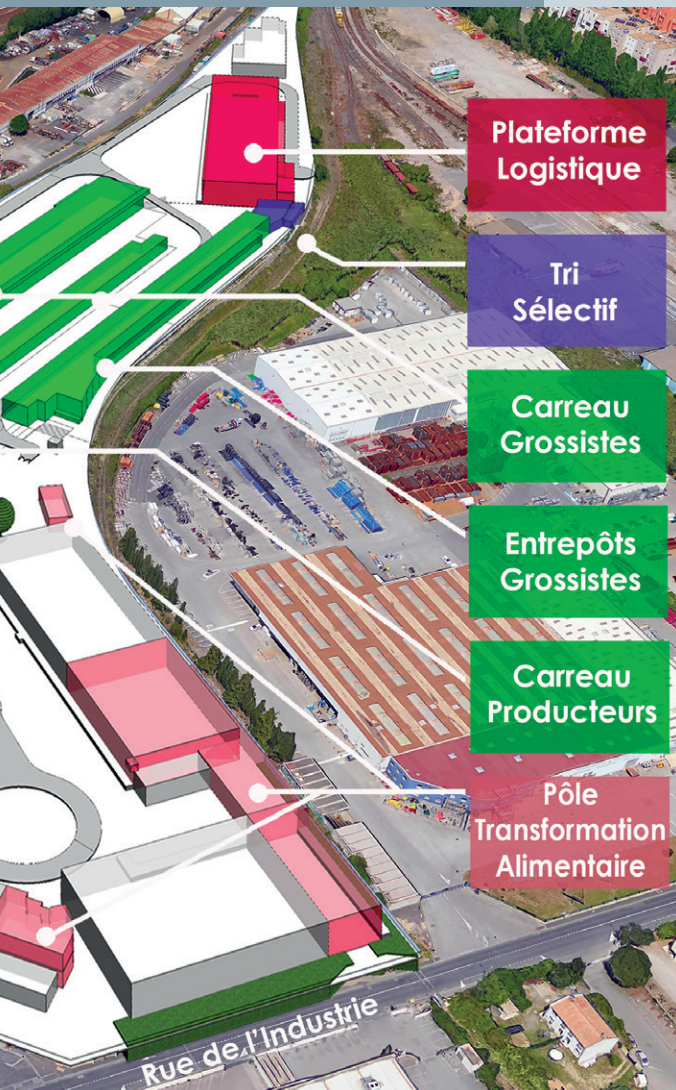


MERCADIS EN PRATIQUE

VUE AÉRIENNE DE MERCADIS



COORDONNÉES SOMIMON



Standard :

04 67 92 29 60

Maintenance industrielle et Plan de maîtrise sanitaire :

M. Michel NOHARET

06 32 05 55 92

Tri sélectif :

M. Laurent RICO

06 85 67 07 07

Accueil et surveillance :

Guérite

04 67 92 98 96

Plateforme logistique

04 67 92 98 97 :

M. Stéphane ARS

06 85 67 04 63

M. Stéphane DESBOIS

06 32 05 74 32

Plateforme
Logistique

Tri
Sélectif

Carreau
Grossistes

Entrepôts
Grossistes

Carreau
Producteurs

Pôle
Transformation
Alimentaire

Rue de l'Industrie

MERCADIS EN PRATIQUE

PLAN D'ACCÈS AU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL





CONDITIONS D'ADMISSION AU MIN SITE RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS

MERCADIS, le Marché d'Intérêt National de Montpellier Méditerranée Métropole est réservé aux professionnels.

La carte fournie sur justificatif vous permettra d'accéder aux zones de stationnement dans les meilleures conditions.

Différents supports de communication sont mis à votre disposition par MERCADIS pour diffuser ou recevoir des informations (lettre infos, SMS, annuaires).

JUSTIFICATIFS

| JUSTIFICATIFS / PIÈCES À FOURNIR | ACHETEUR | ASSOCIATION | TRANSPORTEUR | PRODUCTEUR | SOCIÉTÉ EN COURS DE CONSTRUCTION |
|--|----------|-------------|--------------|------------|----------------------------------|
| INSCRIPTION AU RÉGISTRE DU COMMERCE : RELEVÉ K-BIS (<3 MOIS) | • | | • | | |
| OU INSCRIPTION AU RÉPERTOIRE DES MÉTIERS (<3 MOIS) | • | | | | |
| OU AUTORISATION DE VENTE AMBULANTE (<3 MOIS) | • | | | | |
| RELEVÉ PARCELLAIRE | | | | • | |
| INSCRIPTION À LA M.S.A. | | | | • | |
| STATUS | | • | | | • |
| COMPOSITION DU BUREAU, DÉCLARATION EN PRÉFECTURE | | • | | | |
| ACTE NOTARIÉ | | | | | • |
| PHOTOCOPIE CARTE D'IDENTITÉ DU DIRIGEANT | • | • | | • | • |
| PHOTOCOPIE CARTE GRISE DU VÉHICULE | | | • | | |

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'admission au Marché d'Intérêt National de Montpellier et du règlement intérieur qui régit son fonctionnement.
Règlement intérieur consultable sur www.mercadis.net

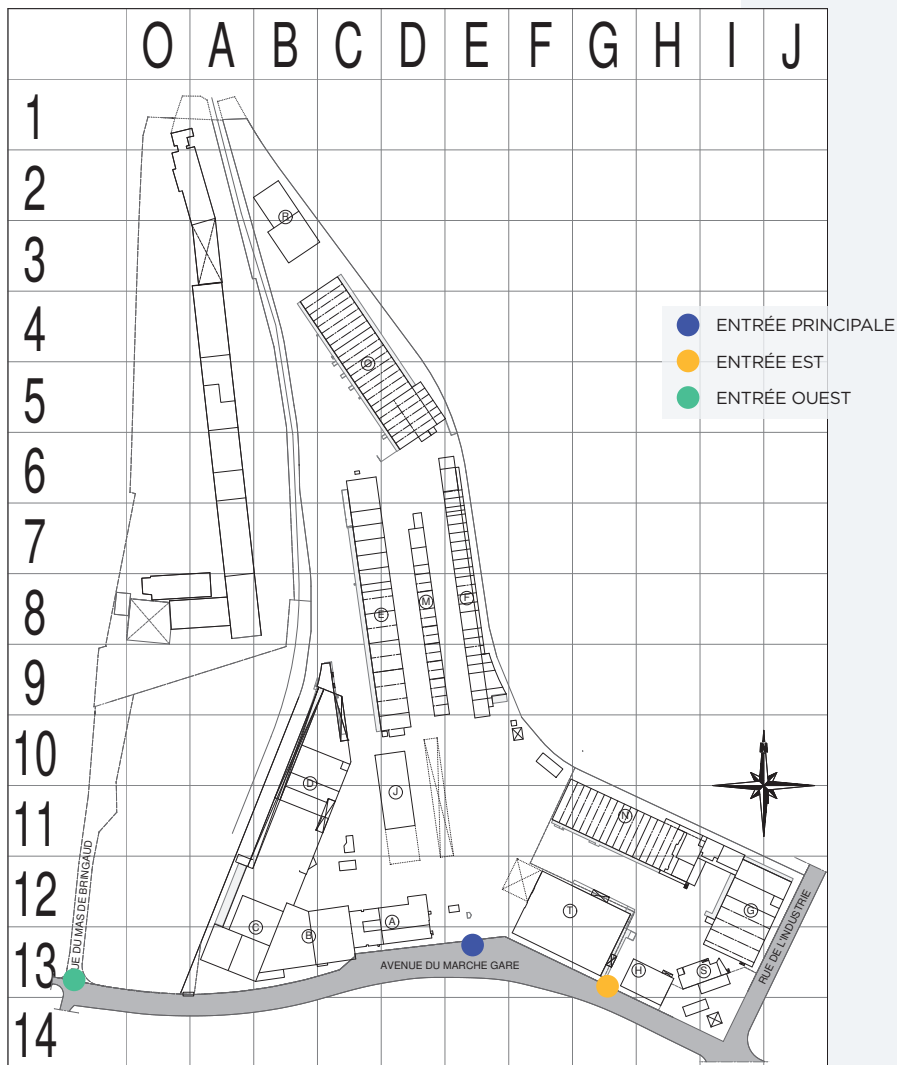
Date

Signature

MERCADIS EN PRATIQUE




PLAN REPÈRE

IMPLANTATION DES ENTREPRISES



MERCADIS EN PRATIQUE

3 PICTOGRAMMES
POUR FACILITER
LA LECTURE :

-  ENLÈVEMENT POSSIBLE DE LA MARCHANDISE À L'ENTREPÔT
-  LA LIVRAISON
-  ENTREPRISE PRODUCTEUR OU FABRICANT

LOCALISATION DES ENTREPRISES SUR LE PLAN REPÈRE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX

HALLE DES PRODUCTEURS D10-D11

GROSSISTES ALIMENTAIRES FRUITS ET LÉGUMES

| | |
|-------------------------------------|----|
| APOLIT | D7 |
| ARISTIDE | E8 |
| BARRAL PRIMEURS | D9 |
| CHARLES | E9 |
| EURO FRUITS | D8 |
| F&L SELECT | D8 |
| GRAND FRUIT DISTRIBUTION | C4 |
| PALMERI PRIMEURS | E8 |
| PLO PRIMEURS | D9 |
| PRIMA FRUITS | E9 |
| ASSOCIATION PRODUCTEURS D'OCCITANIE | D9 |
| VALFRUIT | D9 |

FRUITS ET LÉGUMES (SEMI-GROSSISTES)

| | |
|--|-----|
| ENSEMBLE MANGEONS D'ICI | E8 |
| FRESH FOR GOOD | E7 |
| LA MONTELLIÉRAINE DE FRUITS ET LÉGUMES | E7 |
| LES JARDIN DE BABYLONE | E7 |
| LES VERGERS DE SAINT-JEAN | C11 |
| MATTEI PRIMEUR | E8 |
| POZPOM | E8 |

VIANDES ET VOLAILLES

| | |
|---------------------------------|-----|
| BIGARD DISTRIBUTION | C4 |
| BRIAULT | H13 |
| BOUCHERIE CHARCUTERIE BOUSQUET | E7 |
| COOPÉRATIVE DES BOUCHERS DU SUD | I13 |
| LE FRIBOUL | D6 |
| LE GOÛT DU BŒUF | C5 |

BEURRE / ŒUF / FROMAGE

| | |
|--------------|----|
| SUD FROMAGES | D7 |
|--------------|----|

ALIMENTATION GÉNÉRALE

| | |
|----------|-----|
| ANSAMBLE | J11 |
|----------|-----|

| | |
|----------------|-----|
| DHM 34 | A13 |
| DILAC FRANCE | C13 |
| ECO MARKET | B13 |
| MAVI | B12 |
| SURDIS | E6 |
| RAFAELI | D6 |
| VRAC & COSINAS | I12 |

CASH & CARRY

| | |
|---------------------|-----|
| PROMOCASH - WILKASH | F12 |
|---------------------|-----|

NÉGOCIANT EN VINS

| | |
|------------------------|-----|
| VIGNOBLES SUD DOMAINES | D12 |
| LES VIGNOBLES D'OC | D12 |

FOURNITURES

| | |
|-------------------------------|-----|
| BASILE | D4 |
| ENJOLRAS | J12 |
| FIRST DIPAL Groupe FIRSTPLACE | B13 |

PÔLE HORTICOLE

| | |
|---------------------|-----|
| DAVIFLOR | C11 |
| LANGUEDOC FLEURS | C11 |
| RENAUD DISTRIBUTION | C11 |

PÔLE DE TRANSFORMATION ATELIERS

| | |
|---------------------------------|-----|
| AGRIVIVA SN | I11 |
| BOC D'OC | I11 |
| BOKANVI | H12 |
| COOPÉRATIVE DES BOUCHERS DU SUD | I13 |
| LE GOÛT DU BŒUF | H13 |
| LABEL D'OCCITANIE | I11 |
| LADY TOFU (TERRACOOPA) | H12 |
| LE BON GOÛT | I12 |
| PROVERBIO | H12 |
| YUM & WILD | E7 |

TRANSPORTEURS

| | |
|----------------------------------|-----|
| MAT POWER | C12 |
| MOBILECO | A8 |
| PRIMEVER LOGISTIQUE MEDITERRANEE | A8 |
| STEMA | A8 |

AUTRES SERVICES

| | |
|---------------------------------------|-----|
| BRASSERIE DU MARCHÉ GARE | D12 |
| DYNEFF - STATION SERVICE | I14 |
| GUICHET LA POSTE ENTREPRISES | C13 |
| MAPA | C13 |
| MERCADIS GE (GROUPEMENT D'EMPLOYEURS) | C12 |
| SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS 34 | I12 |
| SOMIMON | C12 |
| TECHNIC REPRO | H13 |

PÔLE RECYCLAGE

| | |
|--------------------|----|
| L'HÉRAULT COLLECTE | B2 |
| HORECA | A8 |

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

| | |
|---|-----|
| CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION EN DÉTAILS DE L'HÉRAULT (CGAD) | C12 |
| FÉDÉRATION DE LA BOULANGERIE ET LA BOULANGERIE PÂTISSERIE DE L'HÉRAULT | C12 |
| GESS - GROUPEMENT ENTREPRISES SOCIALES ET SOLIDAIRES | C12 |
| MOBILIANS | C12 |
| SYNDICAT DES BOUCHERS DE L'HÉRAULT | C12 |

SERVICES DE DISTRIBUTION MUTUALISÉS DÉDIÉS AUX ENTREPRISES LOCALES

| | |
|---------------------------|-----|
| EUROFINS | B12 |
| ESCA | B12 |
| INRAE | B12 |
| LABEL D'OCCITANIE | I11 |
| LA COMPAGNIE DES DESSERTS | B12 |
| LES VIGNOBLES D'OC | D12 |
| MAS THÉLÈME | B12 |
| SUD DE FRANCE | B12 |
| SUD VIN BIO | B12 |

HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX



LUNDI 15H00 - 16H30
MERCREDI 15H00 - 16H30
VENDREDI 15H00 - 16H30

- RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS -



Cueillis ce matin,
disponibles cet
après-midi !



SERVICES GRATUITS

CATALOGUE DES PRODUITS LOCAUX

Catalogue mensuel consultable sur www.mercadis.net

POUR RECEVOIR LE CATALOGUE, NOS ALERTES SMS ET NOTRE NEWSLETTER :
CONTACTEZ-NOUS À L'ADRESSE SOMIMON@MERCADIS.NET OU PAR TÉLÉPHONE AU 04.67.92.29.60



HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX

OUVERTURE LES LUNDIS, MERCREDIS ET VENDREDIS DE 15H À 16H30



SIGNES OFFICIELS
D'IDENTIFICATION
DE LA QUALITÉ
ET DE L'ORIGINE

Liste des producteurs

 PRODUCTEUR
ABONNÉ

 PRODUCTEUR
SAISONNIER

| PRODUCTEUR | VILLE | KM | PRODUITS BRUTS |
|--|--------------------------|-----|--|
| ARENAS JOSE (EARL ROUGE) | ELNE | 169 | ARTICHAUTS, FRAISES, FRAMBOISES, FRUITS ROUGES, HARICOTS VERTS |
| BIANCHI DIDIER   | JONQUIERES | 183 | AIL ROSE, ÉCHALOTES |
| LES BIRMADES | GARONS | 60 | COURGETTES, HARICOTS VERTS, PETITS POIS, SALADES |
| BOIS ALEXIS (EARL LE FRUIT D'HENRI) | GARONS | 52 | ABRICOTS, KIWIS, NECTARINES, PÊCHES |
| BOISSIERE STÉPHANE | SUMÈNE | 55 | CERISES |
| BONNEFOND EMMANUEL (BONNEFOND & FILS EARL) | VIC-LA-GARDIOLE | 16 | SALADES |
| BOUDET THIERRY | MAUGUIO | 13 | HARICOTS VERT, MELONS, PÊCHES, POTIMARRONS |
| BOUSQUET ALAIN | SAINT-ÉTIENNE-DE-GOURGAS | 65 | OLIVES |
| BOUVIALA ALEXANDRE (GAEC DE SAINT SEGOND) | LA CRESSE | 132 | HARICOTS, PÊCHES, PRUNES |
| CERDA ANNIE | MAUGUIO | 15 | ABRICOTS, FIGUES, FRAISES, PRUNES, TOMATES |
| CLAVEL SÉBASTIEN | LE POUGET | 40 | ABRICOTS, COURGES, RAISINS DE TABLE |
| COMBACAL HERVÉ | SAINT-JEAN-DE-FOS | 43 | MELONS, POMMES DE TERRE, RAISINS DE TABLE, TOMATES |
| DAVID BRUNO (GAEC DES PRES) | MONTBAZIN | 31 | RAISINS DE TABLE |
| DELACOTE ALEXANDRE (LES SERRES DE CAPESTANG) | CAPESTANG | 70 | AUBERGINE, CHOUX, CONCOMBRES, FRAISES, MÂCHE, TOMATES |
| DELMAS MARJORIE ET SEBASTIEN (EARL CROQUEZ DU FRAIS EARL) | TEYRAN | 5 | AUBERGINES, COURGES, SALADE, TOMATES |
| DIEZ ERNESTO | MAUGUIO | 13 | AUBERGINES, COURGES, PASTÈQUES, POIVRONS, TOMATES |
| DOS SANTOS DOMINGUEZ | MAUGUIO | 13 | ARTICHAUTS, CAROTTES, CHOUX FLEURS, POIREAUX, POMMES DE TERRE, TOMATES |
| DUHIL DE BÉNAZÉ BERTRAND (LES VERGERS DE SAINT-JEAN) | SAINT-JEAN-DE-VÉDAS | 15 | ABRICOTS, CERISES, PÊCHES, POMMES, PRUNES |

HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX



Liste des producteurs

■ PRODUCTEUR
ABONNÉ

■ PRODUCTEUR
SAISONNIER

| PRODUCTEUR | VILLE | KM | PRODUITS BRUTS |
|---|-------------------|-----|---|
| GAEC LA COLOMBE | VALERGUES | 21 | COURGES, COURGETTES, FRAISES, MELONS, POIVRONS |
| GARAIX LIONEL | MONTMIRAL | 240 | ABRICOTS, CERISES, NOIX, PRUNES |
| GINER CATHERINE | MAUGUIO | 13 | CITRES, COING, HERBES AROMATIQUES |
| GUIGUE CHRISTOPHE (EARL LE BORDELET) | SAINT-JUST | 133 | KIWIS |
| HAMZAOUI MOHAMMED (LA FERME NZALA) | MONTPELLIER | 13 | LÉGUMES DIVERS, FIGUES, MELONS |
| LAKHRISSI ADIL (LES JARDINS DE L'OR) | LUNEL | 30 | NAVETS, POMMES, POMMES DE TERRE |
| LEAL JEAN FRANÇOIS | LE CRÈS | 15 | ASPERGES, MELONS, POIVRONS, SALADES |
| LEONES ALEXANDRE (EARL LA COULEUR DES SAISONS) | VIC-LA-GARDIOLE | 16 | AUBERGINES, CONCOMBRES, MELONS, SALADES, TOMATES |
| LEONES DAVID | VIC-LA-GARDIOLE | 16 | AUBERGINES, CONCOMBRES, MELONS, SALADES, TOMATES |
| LIRON BRUNO | VENDÉMIAN | 35 | RAISINS |
| MALCLES JEAN-CLAUDE | VAUVERT | 41 | ABRICOT, AUBERGINES, CERISES, COURGETTES, EPINARDS, FIGUES, NAVETS, PASTÈQUES |
| MARIN CARMEN | VALERGUES | 20 | HARICOTS VERTS, TOMATES |
| MARTINEZ ALAIN | MAUGUIO | 13 | HERBES AROMATIQUES |
| MARTINEZ FERNANDO (EARL MARTINEZ FRÈRES) | VERGÈZE | 39 | MELONS, SALADES |
| MARZO ROBERT | LE CAILAR | 35 | CHOUX, FRAISES, MELONS |
| MICHEL ANGÉLIQUE | MAUGUIO | 13 | MELONS, SALADES |
| MICHEL LUC (GAEC LES SAVEURS DE LATTES) | LATTES | 5 | CONCOMBRES, MELONS, SALADES, TOMATES |
| MOTA VILARES JOSE | LE CRÈS | 15 | BLETTES, CEBETTES, POMME DE TERRE, RADIS NOIR, SALADES |
| NOUGARET JULIEN | SAINT-JEAN-DE-FOS | 43 | RAISINS DE TABLE |

HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX






SIGNES OFFICIELS
D'IDENTIFICATION
DE LA QUALITÉ
ET DE L'ORIGINE

Liste des producteurs

 PRODUCTEUR
ABONNÉ

 PRODUCTEUR
SAISONNIER

| PRODUCTEUR | VILLE | KM | PRODUITS BRUTS |
|---|---|-----|---|
| PEREZ JUAN (GAEC DES QUATRE CHEMINS) | LE CAILAR | 35 | AUBERGINES, BLETTES, CHOUX, POIVRONS, SALADES |
| PIPITO XAVIER |  MAUGUIO | 13 | ASPERGES, FRAISES, MELONS, TOMATES |
| RATIER HODEE SANDRINE | MOULÉZAN | 37 | ASPERGE, MELONS |
| RAYNARD FRANÇOIS | MAUGUIO | 40 | ASPERGES |
| ROCHE THIERRY | MAUGUIO | 13 | COURGETTES, FRAISES, OLIVES, SALADES |
| RUIZ MARIA | MAUGUIO | 13 | CAROTTES, COURGETTES, POMMES DE TERRE |
| SABAH RAMOUNE SAADIA | MARSILLARGUES | 30 | AUBERGINES, BLETTES, COURGETTES |
| SADEGHIAN SHAHRIAR | LÉZIGNAN-LA-CÈBE | 60 | OIGNON DOUX DES CÉVENNES |
| SAGNES JEAN-PIERRE | LATTES | 5 | CEBETTES, NAVETS, OIGNONS |
| STINGA IONUT (VALPRIM'34) | LANSARGUES | 22 | COURGETTES, SALADES |
| TARDIEU JACKY | LATTES | 5 | COURGETTES, TOMATES |
| TAURIAC PIERRE (GAEC DE PAREDON) |  BROQUIÈS | 145 | CHATAÏGNE |
| TISSOT DENIS (DOMAINE DES TISSOT) | MAUGUIO | 13 | RAISINS DE TABLE |
| TRIAL JANIK (GAEC DE LA CASCADE) | SAINTE-JULIEN-DE-LA-NEF | 57 | CERISE, POMME, OIGNONS DOUX DU VIGAN |
| VARENNE ÉRIC (DOMAINE DE LA MARTINOLE) | LES MARTYS | 179 | POMME DE TERRE À FAIBLE TENEUR EN SUCRE |
| VICQ MICHEL (DOMAINE L'HORT DEL GAL) |  BÉZIERS | 68 | CITRES, MÂCHE, MESCLUN, PATATES DOUCES, TOPINAMBOUR |

HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX




CALENDRIER DE LA SAISONNALITÉ

TRIÉE PAR PRODUIT (SUITE)

| PRODUITS | JAN. | FEV. | MARS | AVRIL | MAI | JUIN | JUIL. | AOUT | SEPT. | OCT. | NOV. | DEC. |
|--|------|------|------|-------|-----|------|-------|------|-------|------|------|------|
|  ABRICOT | | | | | | | | | | | | |
|  AIL | | | | | | | | | | | | |
|  ARTICHAUT | | | | | | | | | | | | |
|  ASPERGE | | | | | | | | | | | | |
|  AUBERGINE | | | | | | | | | | | | |
|  BASILIC | | | | | | | | | | | | |
|  BETTERAVE | | | | | | | | | | | | |
|  BLETTE | | | | | | | | | | | | |
|  CARDON | | | | | | | | | | | | |
|  CAROTTE | | | | | | | | | | | | |
|  CEBETTE | | | | | | | | | | | | |
|  CÉLERI | | | | | | | | | | | | |
|  CERISE | | | | | | | | | | | | |
|  CÈPES | | | | | | | | | | | | |

HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX














CALENDRIER DE LA SAISONNALITÉ TRIÉE PAR PRODUIT (SUITE)

| PRODUITS | JAN. | FEV. | MARS | AVRIL | MAI | JUIN | JUIL. | AOUT | SEPT. | OCT. | NOV. | DEC. |
|---|------|------|------|-------|-----|------|-------|------|-------|------|------|------|
|  CHATAIGNE | | | | | | | | | | | | |
|  CHOU-FLEUR | | | | | | | | | | | | |
|  CITRE | | | | | | | | | | | | |
|  COING | | | | | | | | | | | | |
|  CONCOMBRE | | | | | | | | | | | | |
|  COURGE | | | | | | | | | | | | |
|  COURGETTE | | | | | | | | | | | | |
|  ÉCHALOTTE | | | | | | | | | | | | |
|  ÉPINARD | | | | | | | | | | | | |
|  FENOUIL | | | | | | | | | | | | |
|  FÈVE | | | | | | | | | | | | |
|  FIGUE | | | | | | | | | | | | |
|  FRAISE | | | | | | | | | | | | |

HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX

CALENDRIER DE LA SAISONNALITÉ

TRIÉE PAR PRODUIT (SUITE)

| PRODUITS | JAN. | FEV. | MARS | AVRIL | MAI | JUIN | JUIL. | AOUT | SEPT. | OCT. | NOV. | DEC. |
|--|------|------|------|-------|-----|------|-------|------|-------|------|------|------|
|  FRISÉE | | | | | | | | | | | | |
|  FRUITS ROUGES | | | | | | | | | | | | |
|  HARICOT VERT | | | | | | | | | | | | |
|  HERBES AROMATES | | | | | | | | | | | | |
|  KAKI | | | | | | | | | | | | |
|  KIWI | | | | | | | | | | | | |
|  MÂCHE | | | | | | | | | | | | |
|  MELON | | | | | | | | | | | | |
|  MESCLUN | | | | | | | | | | | | |
|  NAVET | | | | | | | | | | | | |
|  NECTARINE | | | | | | | | | | | | |
|  NOIX | | | | | | | | | | | | |
|  OIGNON | | | | | | | | | | | | |

HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX

CALENDRIER DE LA SAISONNALITÉ TRIÉE PAR PRODUIT (SUITE)

| PRODUITS | JAN. | FEV. | MARS | AVRIL | MAI | JUIN | JUIL. | AOUT | SEPT. | OCT. | NOV. | DEC. |
|--|------|------|------|-------|-----|------|-------|------|-------|------|------|------|
|  PASTÈQUE | | | | | | | ■ | ■ | ■ | | | |
|  PÊCHE/NECTARINE | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | | | |
|  PETIT POIS & GOURMAND | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | |
|  POIREAU | ■ | | | | | | | | | | | ■ |
|  POIVRON | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | |
|  POMME | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
|  POMME DE TERRE | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | |
|  PRUNE | | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | |
|  RADIS | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
|  RAISIN DE TABLE | | | | | | | ■ | ■ | | | | |
|  SALADE | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
|  SCAROLE | ■ | ■ | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
|  TOMATE | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | |
|  TOPINAMBOUR | | | | | | | | | ■ | ■ | ■ | |

HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX



LISTE DES PRODUITS FINS ET D'ÉPICERIE TRIÉE PAR PRODUITS (SUITE)

 NOUVEAU PRODUIT
OU PRODUCTEUR

| PRODUITS BRUTS | DEPT | PRODUCTEUR |
|---|------|--|
| BOCAUX VIANDE, POISSON, FRUITS ET LÉGUMES | 34 | BOC D'OC |
| | 34 | OLAYA |
| | 34 | LABEL D'OCCITANIE |
| CHARCUTERIE PORC | 48 | NATHALIE ET PIERRE BESSIERE |
| CIDRES | 34 | LA CIDERE |
| | 34 | OLAYA |
| CONFITURES COING (GELÉE, PÂTE ET CONFIT), MARRONS... | 66 | SI BIO  |
| | 34 | GINER CATHERINE |
| CREMRIZ DESSERT ARTISANAL À BASE DE RIZ FERMENTÉ | 34 | PROVERBIO  |
| FARINES & DÉRIVÉS | 81 | SARL ESCA |
| FRUITS ET LÉGUMES LACTOFERMENTÉS | 34 | BOKANVI |
| GRAINES | 34 | TOOMAI |
| HUILES | 81 | SARL ESCA  |
| | 34 | EARL SAUVAGEOL |
| JUS DE FRUITS | 34 | LA CIDEREE |
| | 66 | SI BIO  |
| | 81 | SARL ESCA  |
| LÉGUMES SECS HARICOTS, POIS CHICHE, LENTILLE, POIS... | 81 | SARL ESCA  |
| NECTARS | 66 | SI BIO  |
| ŒUFS | 34 | LE JARDIN D'HAVILA |
| | 34 | BOUSQUET |
| | 34 | ROCHE THIERRY |
| | 11 | L'OULIBO |
| PRODUITS LAITIERS LAITS, YAOURTS, FROMAGES | 48 | NATHALIE ET PIERRE BESSIERE |
| SAUCES VÉGÉTALES | 34 | YUM & WILD |
| SIROP | 34 | L'ATELIER DU SIROP |
| TOFU | 0 | LADY TOFU  |
| VIANDE FRAICHE PORC, VACHE | 48 | NATHALIE ET PIERRE BESSIERE |
| | 48 | LA MOUNTASSET |
| VIANDE FRAÎCHE MATURÉE | 34 | LE GOÛT DU BŒUF |
| VINS ROUGE, ROSÉ, BLANC, APÉROS | 34 | PN VINS BIO  |
| | 34 | LE DOMAINE DE SAINT CLÉMENT |

GROSSISTES ALIMENTAIRES

MARCHÉ GARE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE



100% EMBALLAGE FRUITS ET LEGUMES

GROSSISTES ALIMENTAIRES

FRUITS ET LÉGUMES

APOLIT

D7

281 avenue du Marché Gare - Boîte 6 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 19 35 **Fax** : 04 67 58 59 44 **Portable** : 06 81 20 61 97

E-mail : apolitjacques@gmail.com **Contact** : M. APOLIT (Gérant)

Offre commerciale : Spécialiste pomme de terre, ail, oignons, échalotes et produits belges

Produits : Pommes de terre, ail, oignons, échalotes et produits belges

Clientèle : Toutes clientèles professionnelles

Démarche qualité : AOC, BIO, culture raisonnée, ISO 900



ARISTIDE

E8

281 avenue du Marché Gare - Boîte 44 - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 80 18 58 01

E-mail : m-touret@sfr.fr **Contact** : Mme CHARLES (Gérante)

Produits : Fruits et légumes et quatrième gamme, corbeilles

Service : Livraison

Clientèle : Restauration collective, restaurants, entreprises, professionnels

Démarche qualité : AOC, BIO, culture raisonnée, ISO 900



Fruits & légumes sélectionnés | Fraîcheur garantie

*Livraisons tous les jours
Restaurants, plages privées,
collectivités...*



Tel : 06 80 18 58 01 | Email : m-touret@sfr.fr

GROSSISTES ALIMENTAIRES

FRUITS ET LÉGUMES

BARRAL PRIMEURS

D9

281 avenue du Marché Gare - Boîte 29 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 29 53 **Fax** : 04 67 92 65 92 **Portable** : 06 76 95 37 58

E-mail : barralfruits@gmail.com **Contact** : M. BARRAL (Gérant)

Offre commerciale : Fruits et légumes biologiques et tous produits alimentaires

Produits : 4^e et 5^e gammes, bio 1^{re} gamme

Service : Service complet

Clientèle : Restauration, commerce, toutes clientèles professionnelles



CHARLES

E9

281 avenue du Marché Gare - Boîte 21 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 43 94 **Fax** : 04 67 56 02 23 **Portable** : 06 15 32 69 24 / 06 20 37 43 25

E-mail : charles.minmontpellier@orange.fr

Contact : M. CANATO (Co-Gérant) / M. DECES (Co-Gérant)

Offre commerciale : Fruits et légumes, spécialisé produits de France et régionaux

Produits : Tomate, courgette, aubergine, tomates spéciales (cœur de bœuf, marmande, crimée) en culture raisonnée, agrumes (citron, orange et clémentine) Poncha, Llusar, Bollo



EURO FRUIT

D8

281 avenue du Marché Gare - Boîte 48 - 34070 MONTPELLIER

Portable : 07 63 21 06 83 / 07 84 05 27 30

E-mail : euro.fruits34@gmail.com

Contact : M. SAID (Gérant)

Offre commerciale : Fruits et légumes et fruits secs

Produits : Tomate, aubergine, courgette, pomme de terre et fruits secs

Clientèle : Toutes clientèles professionnelles



F&L SELECT

D8

281 avenue du Marché Gare - Boîte 24 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 99 66 61 14 **Portable** : 06 51 94 45 87

E-mail : flselect34@gmail.com

Contact : M. BENAIZ (Président)

Produits : Tous fruits et légumes, spécialiste fruits à noyaux et agrumes

Services : Livraison aux professionnels

Clientèle : Tous types de commerçants



GROSSISTES ALIMENTAIRES

FRUITS ET LÉGUMES

GRAND FRUIT DISTRIBUTION

C4

281 avenue du Marché Gare – Boîte 30 – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 65 43 Fax : 04 67 12 83 71

E-mail : grand.fruit.distribution@wanadoo.fr

Contact : M. GINARD (Dirigeant)

Offre commerciale : 1^{ère}, 4^{ème} et 5^{ème} gamme

Produits : Grossiste en fruits et légumes

Services : Livraison

Clientèle : GMS, détaillants, restauration privée et collective

Démarche qualité : ISO 9001



PALMERI PRIMEURS

E8

281 avenue du marché gare – Boîte 19 – 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 25 69 74 02

E-mail : administration@palmeriprimeurs.fr Site Internet : www.palmeriprimeurs.fr

Contact : M. PALMERI

Offre commerciale : Fruits, légumes et charcuterie espagnole

Service : Livraison

Clientèle : Restaurants, boulangeries, collectivités



PLO PRIMEURS

D9

281 avenue du Marché Gare – Boîte 4 – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 13 16 Fax : 04 67 92 55 67 Portable : 06 20 22 08 40

E-mail : plo.primeurs@wanadoo.fr

Contact : M. PLO (Directeur général)

Offre commerciale : Tous fruits et légumes primeurs de France ou d'import, Bio

Produits : Spécialiste banane, ananas (SCB), tomates (Savéol), pommes (Tastet), agrumes (Lulu), légumes anciens et rares, fruits à noyaux, poires, fruits exotiques contre-saison

Service : Préparation de commande, livraison, pré commande de produits rares, entreposage

Clientèle : Primeurs, halles et marchés, GMS, restaurants, épiceries, collectivités

Démarche qualité : Certification Bio, FEL excellence, Charte qualité, collège carreaux, UNCGFL



PLÔ

primeurs

La volonté fraîcheur !



PLÔ BIO
...logique!

PLÔ RESTO
L'excellence au service des pros

- Fruits
- Légumes
- Agrumes
- Préparation de commandes - Entreposage - Livraisons - Service Restauration
- www.plo-primeurs.fr
- plo.primeurs@wanadoo.fr
- Face book : Plô Primeurs
- TEL : 04.67.92.13.16
- FAX : 04.67.92.55.67
- 281 Avenue du Marché Gare 34 070 Montpellier

GROSSISTES ALIMENTAIRES

FRUITS ET LÉGUMES

PRIMA FRUITS

E9

281 avenue du Marché Gare - Boîte 26 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 29 13 **Fax** : 04 67 58 29 35 **E-mail** : prima.fruits@orange.fr

Contact : M. MORENO (Gérant)

Offre commerciale : Tous fruits et légumes

Clientèle : Toutes clientèles professionnelles



ASSOCIATION PRODUCTEURS D'OCCITANIE

D9

281 avenue du Marché Gare - Boîte 40 - 34070 MONTPELLIER

Portable : 07 82 85 47 83

E-mail : producteurdoccitanie@outlook.fr **Contact** : M. ASTIE

Offre commerciale : Produits locaux de saison

Produits : Filière alimentation locale

Services : Mutualisation de l'offre producteur, commercialisation, livraisons

Clientèle : Restauration collective, commerces, GMS, Alimentation solidaire

Démarche qualité : HVE, ZRP, Bio



VALFRUIT

D9

281 avenue du Marché Gare - Boîte 9 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 29 86 **Fax** : 04 67 86 72 24 **Portable** : 06 15 10 16 94

E-mail : daniel.valette87@sfr.fr **Contact** : M. VALETTE (Gérant)

Offre commerciale : Fruits et légumes, produits exotiques, français et régionaux

Produits : Fruits de saison, fruits exotiques, pommes, poires, fruits rouges, légumes

Services : Vente au MIN, livraison

Clientèle : Restauration classique et collective, alimentation générale, halles et marchés, primeurs



GROSSISTES ALIMENTAIRES

FRUITS ET LÉGUMES SEMI-GROSSISTES

ENSEMBLE MANGEONS D'ICI

E8

281 avenue du Marché Gare - Boîte 9 - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 80 71 88 63 | 06 87 31 92 61

E-mail : divincmalin@gmail.com Contact : M. OLMOS & Mme Rolland

Offre commerciale : Vente BTOB/BTOC

Produits : Produits locaux : Fruits & légumes bio, miel; bière, vin

Services : Livraisons professionnels et particuliers

Clientèle : Restaurateur et particuliers

Démarche qualité : Restaurateur et particuliers



prima-fruits.fr

**Fruits,
Légumes**
prima-fruits.fr
Tél. : 04 67 92 29 13

281 avenue
du marché gare
34070 Montpellier



281 avenue du marché gare - 34070 Montpellier - 04 67 92 29 13

GROSSISTES ALIMENTAIRES

FRUITS ET LÉGUMES SEMI-GROSSISTES

FRESH FOR GOOD

E7

281 avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 50 71 74 78

E-mail : sbelli@fresh-for-good.fr

Contact : M. BELLI

Offre Commerciale : Fruits et légumes - BOX

Produits : Box Recyclable

Services : Livraison éthique

Clientèle : B to B - B to C



MONTPELLIÉRAINE DE FRUITS ET LÉGUMES

E7

281 avenue du Marche Gare - Boîte 34 - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 25 46 70 23 Standard : 04 67 58 92 06

Contact : M. PINOLI (Gérant)

Produits : Fruits et légumes

Service : Livraison



LES JARDINS DE BABYLONE

E7

281 avenue du Marche Gare - 34070 MONTPELLIER

Portable : 07 81 48 62 22

E-mail : ljbb34@hotmail.com

Contact : M. TAHA

Produits : Fruits, légumes, olive et fruits secs

Service : Livraison professionnels

Clientèle : PRO



304 rue de la Jasse de Maurin - Garosud - 34070 Montpellier
04 67 65 48 02 - traiteur@cabiron.com
www.cabiron.com

GROSSISTES ALIMENTAIRES

FRUITS ET LÉGUMES SEMI-GROSSISTES

LES VERGERS DE SAINT-JEAN

C11

1 allée Pioch Redon - 34430 SAINT JEAN DE VEDAS

Portable : 06 24 16 26 00

E-mail : les.vergers.de.saint.jean@gmail.com

Contact : M. BRUTÉ DE RÉMUR (Gérant)

Produits : Fruits et légumes locaux

Services : Enlèvement sur place et livraison

Clientèle : RHD, RHF



MATTEI PRIMEUR

E8

281 avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Boîte 50

Portable : 07 66 64 13 63

E-mail : matteiprimeur@gmail.com

Contact : M. MATTEI

Offre commerciale : Livraison pour professionnel de la restauration et alimentaire

Produits : Fruits et légumes, épicerie

Clientèle : Restaurants, boucherie, boulangerie, traiteur, épicerie.

Démarche qualité : Local, circuit court, crit'air respecté



POZ POM

E8

19 Rue St-Cléophas - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 99 62 97 80

E-mail : contact@pozpom.com

Site internet : www.pozpom.com

Contact : M. VERNIERE (Gérant)

Offre commerciale : Livraison de fruits en entreprise

Produits : Fruits frais

Services : Livraison de Fruitibox

Clientèle : Entreprises, administrations



GROSSISTES ALIMENTAIRES

VIANDES ET VOLAILLES

BIGARD DISTRIBUTION

C4

281 avenue du Marché Gare - Boîte 15 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 42 92 Fax : 04 67 58 46 31

E-mail : dir.montpellier@bigard-distribution.fr

Contact : M. BOUSSION (Responsable site)

Offre commerciale : Produits frais, produits traiteurs

Produits : Viande hachée, viande carcasse volaille, saucisserie, légumes farcis, produits tripiers, produits pièces, produits Halal

Clientèle : Vente gros / semi-gros, CMS, industriel, boucheries, supérettes



BOUCHERIE CHARCUTERIE BOUSQUET

E7

143 avenue de Rodez - 12450 La Primaube

Standard : 05 65 69 55 05 Fax : 05 65 69 55 66 Portable : 06 71 57 38 10

Contact : M. BOUSQUET

Email : contact@bousquetviande.fr

Offre commerciale : Viande fraîche locale

Produits : Viande de charcuterie

Services : Livraisons

Clientèle : Restauration commerciale, boucherie, collectivités, supermarchés

Démarche qualité : "Fabriqué en Aveyron"



BRIAULT

H13

371 avenue du Marché Gare - Boîte 13 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 74 89 Fax : 04 67 58 98 12

Contact : M. BRIAULT (Gérant) / M. GOUJON (Directeur Général)

Email : sarlbriault@orange.fr

Offre commerciale : Volaille, viande, gibier, porcelet, charcuterie artisanale, plats cuisinés, œufs, champignons

Produits : Dinde, poulet, pintade, canard, canette, lapin, cailles, coquelet, pigeon, charcuterie, chips, pâtes

Services : Livraisons 6h00-12h00 Horaires : 3h00-12h00

Clientèle : Restauration, primeurs, bouchers

Démarche qualité : Label rouge, plein air + Biologique



GROSSISTES ALIMENTAIRES

VIANDES ET VOLAILLES

COOPÉRATIVE DES BOUCHERS DU SUD

I13

371 avenue du Marché Gare - Boîte 4 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 03 82 Fax : 04 67 92 97 55 Portable : 07 78 67 73 89

E-mail : cobo.34@orange.fr

Contact : M. CALVET (Responsable)

Clientèle : Artisans bouchers

LE FRIBOUL

D6

281 avenue du Marché Gare - Boîte 35 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 91 06 76 Fax : 04 67 91 07 28

E-mail : laurent.friboul@orange.fr

Contact : M. FARRET (Président)

Offre commerciale : Produits carnés, bio

Produits : Volaille, viande, œufs, plats cuisinés, charcuterie

Clientèle : Boucherie, traiteurs, restaurants, collectivités, grossistes, GMS

Démarche qualité : Formation HACCP du personnel



GROSSISTES ALIMENTAIRES

VIANDES ET VOLAILLES

04 99 63 42 56

Viandes racées | Maturation | Sur mesure
Pro et particuliers



Le Goût du Bœuf

LE GOÛT DU BŒUF

C5

371 avenue du Marché Gare - Boîte 6 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 99 63 42 56 **Fax** : 09 72 38 15 58 **Portable** : 06 77 80 99 79

E-mail : remy.dubernet@legoutduboeuf.fr, contact@legoutduboeuf.fr,

remy.dubernet@legoutduboeuf.fr, contact@legoutduboeuf.fr

Contact : M. DUBERNET (Gérant)

Offre commerciale : Viande sous vide haute qualité

Produits : Viande en Gros semi gros et détails. Aubrac, Salers, Angus, Blonde de Galice, Noire de Baltique, Prince du sud, Porc, Agneau et veau. Viandes sélectionnées et maturées sur place.

Clientèle : Restauration, traiteurs, particuliers

Démarche qualité : Formation HACCP du personnel



GROSSISTES ALIMENTAIRES

BEURRE / ŒUF / FROMAGE

SUD FROMAGES

D7

281 avenue du Marché Gare - Boîte 45 - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 47 41 97 43 / 06 87 83 82 92

E-mail : commercial@sudfromages.fr

Contact : M. GLEYZE / M. BECAMEL (Co-gérants)

Offre commerciale : Distributeur de fromages et produits laitiers sur tout le Sud de France

Produits : Fromages régionaux, français, européens et des États-Unis, fermiers, IGP, AOP, Bio

Services : Enlèvement sur place et livraison

Clientèle : Crémiers, fromagers, boucher-charcutier, épicerie fine, alimentation, primeurs

Démarche qualité : Fermiers, IGP, AOP, Bio



ALIMENTATION GÉNÉRALE

ANSAMBLE

J11

371 avenue du Marché Gare - Boîte 10 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 99 06 04 69 **Portable** : 06 48 90 54 43

E-mail : louisa.ouasti@ansamble.fr

Contact : MME. OUASTI (Directrice)

Offre commerciale : Offre multiservices à destination de la restauration collective

Services : Livraison

Clientèle : Collectivités, restauration scolaire, petite enfance, seniors, entreprises



DHM 34 - SALAMARKET

A13

187 Bis avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Tel : 09 81 88 40 97

E-mail : direction@salamarket.fr

Contact : M. OUAHABI (Directeur)

Offre commerciale : Tous produits restauration, spécialiste produits Halal

Services : Livraison



GROSSISTES ALIMENTAIRES

ALIMENTATION GÉNÉRALE

DILAC FRANCE

C13

281 avenue du Marché Gare - Boîte 41 - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 49 74 88 83

E-mail : mario.alberti@gmail.com

Contact : M. ALBERTI (Gérant)

Offre commerciale : Produits italiens

Services : Enlèvement sur place et livraison

Clientèle : Restaurant, épicerie fine, pizzeria, fromagerie



ECO MARKET

B13

11, rue Bonnier de la Mosson - Parc Lou Recantou - 34990 JUVIGNAC

Standard : 04 99 74 08 10 Portable : 07 69 41 44 58

E-mail : familymarket34@gmail.com

Contact : M. OSAD (Gérant)

Produits : Boissons, viandes fraîches et surgelées, fromage, sauces, crème

Services : Livraison, vente de produits en gros ou au détail

Clientèle : Professionnels



MAVI

B12

281 avenue du Marché Gare - Boîte 28 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 28 48 04 80

E-mail : montpellier@mavidistribution.com

Contact : M. YUCETEPE (Président)

Offre commerciale : Livraison de produits alimentaires Halal, d'emballages et de matériel pour la restauration rapide dans le sud de la France

Produits : Broches Kebab, frites, sauces, viandes, pains, emballages et fournitures pour restauration

Services : Livraison

Clientèle : Snacks, restaurants



SURDIS

E6

281 avenue du Marché Gare - Boîte 23 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 72 08 Fax : 04 67 92 72 08

E-mail : surdismpl@9business.fr

Contact : M. LAM SECK (Commercial)

Offre commerciale : Produits de la mer surgelés

Produits : Crustacés, crevettes sans tête, cuisses de grenouilles, filets de poulet/canard, nems

Clientèle : Restaurants et fast-foods asiatiques

GROSSISTES ALIMENTAIRES

ALIMENTATION GÉNÉRALE

REFAELI FRUITS SECS

D6

281 Avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Standard : 09 52 20 25 76 **Fax** : 06 17 32 08 26

E-mail : compta.refaeli@gmail.com

Contact : M. ALLOUCHE

Offre commerciale : Fruits secs, olives et condiments, tartinables

Produits : Crustacés, crevettes sans tête, cuisses de grenouilles, filets de poulet/canard, nems

Clientèle : Restaurants et fast-foods asiatiques



VRAC & COCINAS

I12

371 Avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 23 02 31 68

E-mail : 06 23 02 31 68

Contact : M. LEVALLOIS (Coordinateur)

Offre commerciale : Groupement d'achats citoyens

Produits : Epicerie produits secs, produits d'hygiène et d'entretien, cosmétiques

Service : Les groupements d'achats permettent aux habitants de s'approvisionner régulièrement en produits de qualité à prix coûtants, tout en vivant une expérience collective enrichissante et source de nouvelles compréhensions sur les enjeux alimentaires (santé, environnement, pouvoir d'agir ...)

Clientèle : Le catalogue de produits et construit avec eux, à partir de leurs besoins et aspirations. Les groupements d'achats s'adressent aux foyers à petits budgets et dans une moindre proportions aux habitants des quartiers limitrophes

GROSSISTES ALIMENTAIRES

CASH & CARRY

PROMOCASH - WILKASH

F12

371 avenue du Marché Gare - Boîte 3 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 06 00 20 Fax : 04 67 06 00 29

E-mail : willam_courriet_bossan@carrefour.com

Contact : M. COURRIET BOSSAN (Gérant)



NÉGOCIANTS EN VIN

VIGNOBLES SUD DOMAINES

D12

281 Avenue du Marché Gare - Boîte 7 - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 08 18 95 92 E-mail : vsdomaines@gmail.com

Contact : M. GELATS Jean Claude

Produits : Vins du Languedoc-Roussillon

Services : Grossiste et partenaire de la grande distribution pour les vins du Languedoc-Roussillon

Clientèle : GMS, grossistes

Démarche qualité : Bio et dynamique



VIGNOBLES D'OC

D12

281 Avenue du Marché Gare - Boîte 7 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 06 10 87 22 71 Fax : 04 67 69 09 78 E-mail : lesvignoblesdoc@gmail.com

Contact : Mlle SAADA Rachel (Gérante)

Offre commerciale : Foires aux vins et catalogue saisonniers

Produits : Vins du Languedoc-Roussillon

Services : Implantation, suivi de commandes, partenaire de la grande distribution pour les vins du Languedoc-Roussillon

Clientèle : GMS, restauration, export

Démarche qualité : Opérateur national auprès de la grande distribution





ENJOLRAS

LES PRODUITS DE L'EXCELLENCE

 04 67 06 98 42

 contact@enjolas-france.com

www.enjolas-france.com



CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF

LPF 

LES PRODUITS FRANÇAIS

BOYAUX
EPICES
EMBALLAGES
PAPIER PERSONNALISE
MATERIELS POUR METIERS DE BOUCHE
REALISATION DE BOUTIQUES SUR MESURE

GROSSISTES ALIMENTAIRES

FOURNITURES

BASILE

D4

281 avenue du Marché Gare - Boîte 14 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 85 55 11 **Fax** : 04 67 60 49 26 **E-mail** : sarl.basile@wanadoo.fr

Site internet : www.basile34.fr

Contact : M. BASILE (Gérant)

Offre commerciale : Vente de matériel, fournitures et emballages

Produits : Matériels de boucherie (poussoir, hachoir, banque réfrigérée...), balances (de contrôle, poids/prix fiscalisées...), emballages (sacs norme LTE, papier, barquettes...), épices (pour bouchers, charcutiers, traiteurs), boyaux (mouton, porc, bœuf...)

Services : SAV matériel, livraison, accueil magasin, vérificateur, réparateur balances

Clientèle : Tous les métiers de bouche



ENJOLRAS

J12

371 avenue du Marché Gare - M.I.N Espace 75 - Boîte 8 - C.S. 30003 - 34074 MONTPELLIER CEDEX 3

Standard : 04 67 06 98 42 **Fax** : 04 67 58 84 97 **E-mail** : contact@enjolas-france.com

Site internet : www.enjolas-france.com

Contact : M. ENJOLRAS (Président)

Offre commerciale : Fournitures, matériel pour métiers de bouche

Produits : Boyaux naturels, Concessionnaire Exclusif d'Assaisonnements « Les Produits Français », emballages alimentaires, Fours SelfCooking Center Senses et VarioCooking Center Multificiency RATIONAL, vitrines réfrigérées, chambre froide, scie à or, hachoirs, poussoirs, mélangeurs et Réalisation de vos boutiques clés en main

Services : Accueil dans notre Showroom, Conseil, livraison, installation, SAV, centre de DEMOS RATIONAL

Clientèle : Bouchers, charcutiers, traiteurs, restaurateurs, alimentations divers, poissonneries...



FIRST DIPAL

B13

133 avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 58 34 00 **Fax** : 04 67 58 50 37

E-mail : commercial34.first-dipal@orange.fr

Site internet : www.firplast.com

Contact : M. FERNANDEZ (Chef d'Agence)

Offre commerciale : Emballages alimentaires, vaisselle à usage court et réutilisable, concepts alimentaires innovants

Produits : Emballages alimentaires, vaisselle à usage court, vaisselle réutilisable.

Service : Personnalisation d'emballages, recherche & développement - ingénierie, création graphique, e-commerce, mon-gobelet.com, oclick.fr, collect-eat.fr

Clientèle : Restauration commerciale et collective

Démarche qualité : Certifié ISO 9001 Stratégie qualité & ISO 14001 Politique environnementale



PÔLE HORTICOLE

MARCHÉ GARE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ



PÔLE HORTICOLE

FLEURS, PLANTES, FOURNITURES ET ACCESSOIRES GROSSISTES



281, avenue du Marché Gare - BP 45 550 - 34070 MONTPELLIER Cedex 3

daviflor
GROUPE MELIN

Les plantes du soleil

FLEURS ET FOURNITURES

Tél : 06.67.06.88.88
Fax : 04.67.06.92.99
daviflor@top-flowers.fr

VOTRE ÉQUIPE
Jérémy 06.17.13.71.43
David 06.09.84.48.45
José 06.23.89.39.30
Michel 06.23.89.39.32

HORAIRES D'OUVERTURE

| | |
|----------|----------|
| Lundi | 7h à 17h |
| Mardi | 7h à 17h |
| Mercredi | 6h à 17h |
| Jeudi | 6h à 17h |
| Vendredi | 7h à 12h |
| Samedi | 7h à 12h |
| Dimanche | 7h à 10h |

**PROVENANCES
& ARRIVAGES**

| | |
|-------------|-----------------|
| Côte d'Azur | Mardi |
| Hollande | Dim, Mar et Mer |
| Italie | Mardi |
| Espagne | Mercredi |
| Equateur | Mardi |
| Kenya | Mardi |

PLANTES ET COMPOSITIONS

Tél : 06.67.58.46.51
Fax : 04.67.58.46.51
plantessedusoleil@top-flowers.fr

VOTRE ÉQUIPE
Nathalie 06.38.90.36.86

HORAIRES D'OUVERTURE

| | |
|----------|----------|
| Lundi | 7h à 17h |
| Mardi | 7h à 17h |
| Mercredi | 6h à 17h |
| Jeudi | 6h à 12h |
| Vendredi | 7h à 11h |

PÔLE HORTICOLE

FLEURS, PLANTES, FOURNITURES ET ACCESSOIRES GROSSISTES

DAVIFLOR

C11

281 avenue du Marché Gare - BP 45 550 - 34070 MONTPELLIER Cedex 3

Standard : 04 67 06 88 88 **Fax** : 04 67 06 92 99 **Portable** : 06 09 84 48 45

E-mail : daviflor@top-flowers.fr

Contact : M. MELIN (Président)

Offre commerciale : Grossiste en plantes

Produits : Fleurs, plantes, fournitures, accessoires pour fleuristes

Clientèle : Fleuristes



LANGUEDOC FLEURS

C11

281 avenue du Marché Gare - Boîte 17 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 58 01 33 / 06 20 39 06 80 **Contact** : M. ORTEGA (Gérant)

Offre commerciale : Fleurs, feuillages, plantes

Produits : Toutes fleurs et tous feuillages

Clientèle : Fleuristes, pépinières, marchés, événementiel

Démarche qualité : Fraîcheur, arrivages fréquents



RENAUD DISTRIBUTION

C11

281 avenue du Marché Gare - Boîte 22 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 58 24 56 **Fax** : 04 67 92 94 34

E-mail : montpellier@renaud-distribution.com

Site Internet : www.renaud-distribution.com

Contact : Mme BUNINO (Responsable du magasin)

Offre commerciale : Fournitures fleuristes et décorations





PLAN DU MARCHÉ HORTICOLE HALLE ET AUVENT

KM DISTANCE MIN/
PRODUCTEUR

PLANTES

FLEURS

HALLE

159 KM



ETS FALGUÈRES



159 KM

159 KM



ETS FALGUÈRES

ETS FALGUÈRES



159 KM

15 KM



TERRACOOPA (TEIXEIRA)

PRUNIER AXEL



102 KM

95 KM



LES SERRES DES ROSETTES
ETS ARTHAUD

GAEC LES FLEURS DU PERAS



16 KM

RUBIO JOSÉ



40 KM

LES SERRES DES ROSETTES
ETS ARTHAUD



95 KM

AUVENT

40 KM

RICHAUD

40 KM



PÔLE DE TRANSFORMATION

MARCHÉ GARE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE



1

GROUPEMENT D'ENTREPRISES

SOUS-TRAITANCES CROISÉES,
AU SERVICE DE LA
PRODUCTION RÉGIONALE

2

FONCIER ÉVOLUTIF

BUREAUX, VESTIAIRES,
LABORATOIRES...

3

STOCKAGE ÉVOLUTIF

MATIÈRE 1^{ÈRE}, EMBALLAGE,
PRODUITS SEMI-FINIS & FINIS

4

SERVICES

MAINTENANCE INDUSTRIELLE,
FROID SOUS ASTREINTE 24/7,
PLAN DE MAÎTRISE SANITAIRE...

5

DISTRIBUTION MULTICANAUX

DÉTAILLANTS, GMS, GROSSISTES,
TRAVAIL À FAÇON,
RESTAURATION COLLECTIVE

PÔLE DE TRANSFORMATION

UNE COMPÉTITIVITÉ RENFORCÉE
UNE ALIMENTATION Saine ET LOCALE



PÔLE DE TRANSFORMATION

ATELIERS

AGRIVIVA SN

I11

371 avenue du Marché Gare - Boîte 1 - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 80 14 59 98 **E-mail :** jp.landes@wanadoo.fr

Contact : M. LANDES (Président)

Offre commerciale : Légumerie

Produits : Fruits et légumes, Bio et conventionnels prioritairement de la région

Clientèle : Collectivités, cuisines intégrées et centrales, épicerie, GMS



BOC D'OC

I11

169 rue Georges Auric - 34000 MONTPELLIER

Portable : 06 95 90 39 57 **E-mail :** contact@bocdoc.fr

Site internet : www.bocdoc.fr

Contact : Mme. ROCHERIEUX

Offre commerciale : Plats cuisinés locaux, frais, de saison et en bocal

Produits : Produits locaux

Service : Livraison à domicile et sur lieu de travail

Clientèle : Magasins, CHR, Particuliers

Démarche qualité : Méthode HACCP



BOKANVI (TERRACOOPA)

H12

281 avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 46 55 46 45 **E-mail :** lucie@bokanvi.fr

Contact : Mme. BESSIAS

Offre commerciale : Vente de légumes lactofermentés bios et locaux



COOPÉRATIVE DES BOUCHERS DU SUD

I13

371 avenue du Marché Gare - Boîte 4 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 03 82 **Fax :** 04 67 92 97 55 **Portable :** 07 78 67 73 89

E-mail : cobo.34@orange.fr

Contact : M. CALVET (Responsable)

Offre commerciale : Viande régionale

Clientèle : Artisans bouchers, restauration collective

PÔLE DE TRANSFORMATION

ATELIERS

LE GOÛT DU BŒUF

H13

371 avenue du Marché Gare - Boîte 6 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 99 63 42 56 **Portable** : 06 77 80 99 79 **Fax** : 09 72 38 15 58

E-mail : remy.dubernet@legoutduboeuf.fr / contact@legoutduboeuf.fr

Site internet : www.legoutduboeuf.fr

Contact : M. DUBERNET (Gérant)

Offre commerciale : Viande sélectionnés et prestations de découpe

Produits : Viande et circuit court, bœuf, agneau, veau et porc de qualité

Clientèle : Restauration, traiteurs



AGRIVIVA

Des fruits et des légumes Fraîchement découpés
Prêt à consommer, prêt à cuisiner...

SAS AGRIVIVA SN
371 Avenue du Marché Gare 34070 MONTPELLIER
Tél : 04 99 65 23 87
www.agrivia.fr
agrivivaproduction@orange.fr
contact@agrivia.fr

PÔLE DE TRANSFORMATION

ATELIERS

LABEL D'OCCITANIE

I11

371 avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 22 21 37 05

E-mail : sylvain.goineau@labeldoc.fr **Site internet :** www.labeldoc.fr

Contact : M. GOINEAU (Gérant)

Offre commerciale : Prestation de service transformation

Service : Transformation de produits carnés, végétaux, fruits et légumes, produits aquatiques, conserves en bocal (plats cuisinés, conserves, confitures, soupes, pâtes)

Clientèle : Producteurs régionaux, détaillants, distributeurs, négociants

Démarche qualité : Agrément européen / Certification BIO



LADY TOFU (TERRACOOPA)

H12

371 avenue du Marché Gare - Boîte 12 - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 75 92 89 00 **E-mail :** tofumaison@gmail.com

Contact : Mme FERRARA (Productrice)

Offre commerciale : Transformation et distribution du tofu artisanal

Produits : Tofu nature, tofu citron-confit-gingembre, tofu 5 épices, tofu de saison ou à la demande, lait de soja

Service : Commercialisation et livraison

Clientèle : Restaurateurs, épiceries et magasins spécialisés bio

Démarche qualité : BIO, permaculture



LE BON GOÛT

I12

371 avenue du Marché Gare - Boîte 11 - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 37 92 90 76

E-mail : lebongout88@gmail.com

Contact : M. DELL'AMICO

Offre commerciale : Transformation de la farine

Produits : Pâte à pizza fait maison

Clientèle : Pizzeria, épicerie



PÔLE DE TRANSFORMATION

ATELIERS

PROVERBIO (TERRACOOPA)

H12

371 avenue du Marché Gare - Boîte 12 - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 12 69 71 48

E-mail : elsa.proverbio@gmail.com **Site internet :** www.terracoopa.net

Contact : Mme. PROVERBIO (Productrice)

Offre commerciale : Crem'riz (dessert à base de riz fermenté)

Produits : Crem'riz nature + 11 aromatisations

Clientèle : Épicerie et magasins spécialisés Bio



YUM & WILD

E7

177 bis Avenue Louis Lumière - 34400 LUNEL

Portable : 07 68 04 49 91

E-mail : audrey.faure@yumandwild.com **Site internet :** www.terracoopa.net

Contact : Mme. FAURE

Offre commerciale : Sauces BIO 100% Végétales et naturelles

Produits : Mayos et Dips végétaux

Clientèle : B to B, magasins bio spécialisés

Démarche qualité : Bio et vegan



DOMAINE
RICARDELLE
de LAUTREC

Sud de France

vigneron
bio

Vin biologique - FR bio - 01
A G R I C U L T U R E F R A N C E

SERVICES DE DISTRIBUTION MUTUALISÉS



1

AGRÈMENT SANITAIRES

AGRÈMENT FR34.372.02ICE
AGRÈMENT EXPORT CHINE
FROID SOUS ASTREINTE 24/7

2

STOCK AVANCÉ

CHAMBRES COMMUNES
TRI TEMPÉRATURE
AMBIANT, FROID POSITIF,
FROID NÉGATIF

3

RÉCEPTION

COLIS ET PALETTES
DÉCHARGEMENT / POINTAGE
ENREGISTREMENT ET SUIVI (STOCKS,
DLC, DDM)

4

EXPÉDITION

COLIS ET PALETTES
PRÉPARATION DE COMMANDES

5

COMMERCIALISATION

EXPO-VENTE BI-MENSUELLE
CATALOGUE PRODUITS

PLATEFORME LOGISTIQUE

**UNE COMPÉTITIVITÉ RENFORCÉE
UNE ALIMENTATION Saine ET LOCALE**

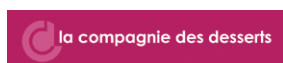


SERVICES DE DISTRIBUTION MUTUALISÉS

DÉDIÉS AUX ENTREPRISES LOCALES

RÉFÉRENCES DES ENTREPRISES

INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE



LE MEILLEUR DE L'OCCITANIE



VITICULTURE



Les Vignobles d'Oc
Les Vignobles d'Oc

RECHERCHE



SOLIDARITÉ



TRANSPORTEURS

MARCHÉ GARE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE



TRANSPORTEURS

MAT POWER

C12

251 Ter Chemin du Truc de Brun - 34820 ASSAS (siège)

Standard : 0 810 810 140 Fax : 04 67 63 34 99

E-mail : transport@mat-power.fr Site Internet : www.mat-power.com

Contact : M. TESTAUD (Président)

Offre commerciale : Spécialiste du transport frigorifique, logistique globale (emballage sur mesure et personnalisation, PVL, mécanisation, optimisation emballage)



MOBILECO

A8

156 Rue du Mas de Bringaud - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 84 25 01 63 Portable : 06 68 35 73 43

E-mail : contact@mobileco.fr Site internet : www.mobileco.fr

Contact : M. DAUNIS

Produits : Véhicules et cycles électriques Services : Livraison, réparation, vente, location

Clientèle : Professionnels



MAT POWER® NOTRE IMPLANTATION SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

- ↳ TRANSPORT EXPRESS FRIGORIFIQUE
- ↳ TOURNÉES RÉGULIÈRES
- ↳ LOCATIONS VÉHICULES AVEC CHAUFFEUR

N°Azur 0 810 810 140



transport@mat-power.fr
www.mat-power.fr

MAT POWER®
La logistique de l'urgence

TRANSPORTEURS

PRIMEVER LOGISTIQUE MÉDITERRANÉE

A8

156 Rue du Mas de Bringaud - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 30 05 30 61 **Fax** : 04 67 56 24 79 **Portable** : 06 89 07 60 81

E-mail : antoine.nato@primever.com

Contact : M. NATO (Responsable de site)

Offre commerciale : Transport frigorifique

Clientèle : Grossistes **Services** : Ramassage et livraison de marchandises



STEMA

A8

809 Avenue de Bruxelles -ZI Saint Charles - 66031 PERPIGNAN

Standard : 04 68 56 41 93 **Portable** : 06 12 22 24 61 **E-mail** : global@stemagroup.com

Contact : M. BATAILLES

Produits : Livraison de marchandise de type industrielle

Service : Prestation de service de livraison pour le pro et le particulier



SEVEN implante des stations bioGNV sur l'ensemble du territoire et anime la filière :

- Subventions à l'achat d'un véhicule GNV pouvant aller jusqu'à 10 000 €*.
- Essais véhicules en conditions réelles, du VL au PL.

Un CARBURANT pour un transport durable et compétitif.

Vous souhaitez des renseignements sur la filière bioGNV ou sur les aides à l'acquisition de véhicules ? Nos équipes sont à votre écoute :

contact@seven-france.net

*Pour un véhicule type tracteur PL 44T


SEVEN
L'ÉNERGIE EN MOUVEMENT

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

MARCHÉ GARE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE



ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION EN DÉTAILS DE L'HÉRAULT (CGAD)

C12

281 Avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 04 03 83

Portable : 06 07 37 52 37

E-mail : formation.emploi@cgad34.fr

Contact : M. BOUÏREL

Offre Commerciale : Organisation de formation en hygiène et technique sur les métiers, organisation de demi-journée d'information pour les créateurs, renseignements des professionnels

FÉDÉRATION DE LA BOULANGERIE ET LA BOULANGERIE PÂTISSERIE DE L'HÉRAULT

C12

281 avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 04 03 83

E-mail : formation.emploi@cgad34.fr

Contact : Mme. GILLI

Offre commerciale : Renseignements des professionnels de la boulangerie et pâtisserie, organisation de formations métiers à l'attention des professionnels

Clientèle : Artisans boulangers et pâtisseries



GESS - GROUPEMENT ENTREPRISES SOCIALES ET SOLIDAIRES

C12

281 avenue du Marché Gare - Boîte 36 - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 66 75 21 99

E-mail : gess.groupeement@gmail.com

Site Internet : www.gessgroupeement.fr

Contact : M. SPANNEUT (Directeur)

Services : RH : Appui recrutement, accompagnement, conseil en formation, qualité et certifications, recrutement. Spécialiste contrat aidés et insertion



ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

MOBILIANS

C12

245 Avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 19 38 Fax : 04 67 92 15 29 E-mail : occitanie@mobilians.fr

Contact : M. BESNARD (Président Départemental)

SYNDICAT DES BOUCHERS DE L'HÉRAULT

C12

281 avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 04 03 83 Portable : 06 07 37 52 37 E-mail : sbbc34@cgad34.fr

Contact : M. BOUÏREL

Offre commerciale : Renseignement des bouchers charcutiers traiteurs et céateurs de boucherie, organisation de formations techniques

Clientèle : Artisans bouchers charcutiers traiteurs



Conseillers commerciaux entreprises et professionnels

ADL TOYOTA MONTPELLIER

505 rue Montels Eglise
349970 Lattes

JEROME MARTINEZ
06 25 81 36 17

entreprise2.toyotamontpellier@groupe-maurin.com

ADL TOYOTA LE CRES

450 Rte de Nîmes
34920 Le Crès

THIERRY LE GOFF
06 17 07 93 89

entreprise3.toyotamontpellier@groupe-maurin.com



Une concession du Groupe Maurin



Partenaire principal du Montpellier Handball

PÔLE RECYCLAGE

MARCHÉ GARE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ



L'HÉRAULT COLLECTE

B2

281 avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 50 48 97 65

E-mail : lheraultcollecte@gmail.com

Contact : M. NOZAÏQUE

Produits : Cagettes / Palettes

Service : Recyclage

Clientèle : Producteurs

HORECA SUD

A8

159 rue du Mas de Bringaud- 34070 MONTPELLIER

Standard : 09 50 78 41 75

Portable : 06 21 67 62 88

E-mail : horeca.sud@gmail.com

Contact : M. ADJOU

Offre commerciale : Vente de matériel de cuisine professionnelle

Produits : Armoire réfrigérée, chambre froide, plan de travail, inox, four à pizza, etc.

Service : Services de conseils et SAV, livraison

Clientèle : Professionnels de la restauration, hôtellerie et métiers de bouche



AUTRES SERVICES

MARCHÉ GARE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE



AUTRES SERVICES

BRASSERIE DU MARCHÉ GARE

D12

281 avenue du Marché Gare - Boîte 13 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 08 65

Contact : M. MARTIN (Gérant)

Offre commerciale : Cuisine traditionnelle

Service : du lundi au vendredi, uniquement le midi

DYNEFF - STATION SERVICE

I14

281 avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 68 27 70 68 Fax : 04 68 27 48 02

Contact : M. POTIRON (Responsable)



contact@adequations-conseils.fr

+33 659 384 418

<https://www.adequations-conseils.fr>

CONSEIL, FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

- Logistique, Transport et Supply Chain Management
- Optimisation entrepôts
- Optimisation transport
- Pilotage des stocks et des approvisionnements
- Planification des flux

À Montpellier, toutes les solutions pour
la flexibilité, l'insertion et l'emploi,
c'est avec Actual !

Recrutement • Intérim • Nouvelles formes d'emploi

MONTPELLIER - 70, avenue Maurice Planes
04 99 52 80 59 - actual.montpellier@groupeactual.eu

www.groupeactual.eu



Montpellier

AUTRES SERVICES

GUICHET LA POSTE ENTREPRISES

C13

207 avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 99 63 94 90 **Portable** : 06 59 32 02 21

E-mail : richard.crouhennec@laposte.fr

Site Internet : www.laposte.fr

Services : Du lundi au vendredi : 9h-11h15 / 14h-17h30

Contact : M. CROUHENNEC (Responsable Action commerciale Montpellier)

Offre commerciale : Vente de produits et services courrier, communication commerciale, boîtes postales, collecte et remise courrier, recyclage papiers, logistique urbaine

Clientèle : Entreprises



MAPA

C13

207 Avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 15 15 15 **Portable** : 06 45 73 57 18 **E-mail** : montpellier@mapa-assurances.fr

Contact : M. CLUET

Offre Commerciale : 2 mois offerts sur contrat santé et prévoyance et sur multirisque professionnelle

Produits : L'ensemble des produits d'assurances (professionnels et privés)

Services : Travail et étude chez le client

Clientèle : Détaillants, ambulants et grossistes des professions alimentaires ainsi que leurs salariés et familles

Démarche Qualité : Nous rencontrons nos clients tous les ans

MERCADIS GE (GROUPEMENT D'EMPLOYEURS)

C12

281 avenue du Marché Gare - Boîte 1 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 29 60

Clientèle : Toutes entreprises



AUTRES SERVICES

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS 34

112

371 avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 99 74 23 80 Fax : 04 99 74 23 81

E-mail : contact@spf34.org

Site Internet : www.spf34.org

Contact : M. ALBERT (Secrétaire Général)

Services : Centrale de collectage - Fédération de l'Hérault



Venez découvrir
les offres
de La Poste Mobile PRO
à partir de 8€99* par mois
dans votre espace PRO

VOTRE ESPACE PRO

Ouvert du lundi au vendredi
207 avenue du Marché Gare
À Montpellier
De 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30

Votre expert dédié aux professionnels

Richard CROUHENNEC
richard.crouhennec@laposte.fr
06 59 32 02 21



*Voir guide tarifaire
auprès de votre expert

DISPOSITIF DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE

**Cadres et dirigeant(e)s,
devenez directeur(trice)
d'un établissement social
et médico-social**

- Formation de 32 jours.
- Découverte d'établissements sociaux et médico-sociaux.
- Certification professionnelle de niveau 1* "Dirigeant de l'économie médico-sociale", enregistrée au RNCP. *niveau 7 nomenclature européenne 2019
- Démarrages : juin / déc. 2020.



ESPACE SENTEIN

Rens. : 04 67 63 11 11
www.reconversionsocial.fr

AUTRES SERVICES

SOMIMON

C12

281 avenue du Marché Gare - Boîte 1 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 29 60 Fax : 04 67 92 06 13

E-mail : somimon@mercadis.net Site internet : www.mercadis.net

Offre immobilière évolutive : Entrepôts, bureaux, chambres froides

Services : Investissement, maintenance industrielle, plan de maîtrise sanitaire, (hôtel logistique avec conciergerie), tri-température, tri sélectif, salles de réunion

TECHNIC REPRO - REPROGRAPHIE

H13

371 avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 41 70 E-mail : tcr.repro@wanadoo.fr Contact : M. NABET (Gérant)

Offre commerciale : Tous travaux de reprographie

Services : Tirage de plans

Clientèle : Professionnels et institutionnels



FIRST STOP, VOTRE SPÉCIALISTE PNEUS & ENTRETIEN AUTO

AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

First Stop s'appuie sur son expertise pour apporter les solutions adaptées à vos besoins. Nos équipes terrain sont formées pour vous proposer des services et des prestations (solution de dépannage...).



AU SERVICE DE L'ENTRETIEN AUTO

Spécialiste du pneu et de l'entretien courant du véhicule, First Stop vous propose les meilleures marques de pneumatiques, de pièces d'entretien et de réparation véhicule léger.

Pneus - Amortisseurs - Freins - Vidange - Climatisation - Géométrie - Révision

MONTPELLIER - 685, route de l'Industrie - 04 67 92 00 30

www.firststop.fr

Méfilot SAS - RCS Lyon B 957 501 851 au capital de 12 373 092 euros.

AUTRES SERVICES

HEXAWIN 
Informatique en temps partagé

SARL AGENCE.34.SECURITÉ
et **SP PROTECTION**



Une équipe de professionnel à votre service

Gardiennage - Surveillance
Evenementiels - Protection rapprochée

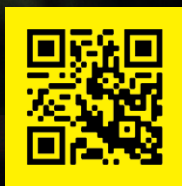
20 rue des Roses - 34970 LATTES

Tél. 04 67 65 10 58

e-mail : agence34securite@wanadoo.fr



L'INVENTAIRE DES PRATIQUES RESPONSABLES **POUR UN MIN HUMAIN** ET DES LENDEMAINS DURABLES



← TÉLÉCHARGEZ
L'INVENTAIRE
DU MIN POUR
DES LENDEMAINS
DURABLES

PRÉFACE

Les Marchés d'Intérêt National (connus sous l'abréviation MIN) exercent depuis les années 60 des services publics permettant de raccourcir la chaîne d'approvisionnement alimentaire de la ville, assurer la libre concurrence du commerce pour garantir à la fois un prix juste c'est-à-dire rémunérateur pour le producteurs et raisonnable pour le consommateur.

Soixante ans plus tard, le MIN de Montpellier permet à 220 entreprises (dont 75 producteurs en circuits courts présents sur le carreau) et plusieurs centaines de producteurs (en circuits de proximité via les grossistes, coopératives et artisans transformateurs) de mettre en marché et valoriser fruits, légumes, fromages, produits carnés, fleurs et plantes, contribuant au quotidien à l'attractivité régionale. Ce maillon essentiel de la production, transformation, distribution agricole alimente un bassin d'un million d'habitants sur quatre départements à travers 3 000 acheteurs professionnels (commerçants, artisans, restaurateurs, restaurations collectives...).

Le MIN permet à des producteurs, quelle que soit leur taille, de commercialiser leurs produits et de maintenir ainsi une diversité de formes de production alors que la distribution de masse tend au contraire à favoriser les grosses productions au détriment de la diversité. Le MIN permet à une multiplicité de qualités de produits de trouver preneurs auprès d'une multiplicité d'acheteurs professionnels et constitue un moyen de maintenir une biodiversité cultivée.

Il maintient ainsi un bassin d'emplois productifs et constitue un médiateur de relations entre ville et campagnes pour un développement territorial. C'est fort de ces atouts, de l'impulsion de Montpellier Méditerranée Métropole et d'un terreau de recherche et de formations dynamiques présent à Montpellier que le MIN et les entreprises accueillies décident d'inscrire plus délibérément leurs activités dans les Objectifs de Développement Durable. Cet écosystème assume de contribuer à la transition agro-écologique de l'agriculture, à la transformation des systèmes alimentaires pour les rendre plus justes, équitables et durables. Il assure ainsi sa responsabilité sociétale en tant qu'instrument primordial au service des politiques publiques portées par les collectivités territoriales.

Édité pour son 60^{ème} anniversaire, cet inventaire témoigne des actions collectives et individuelles, engagées par des sociétés, certaines implantées depuis la création du MIN en 1962, et poursuit l'ambition de tisser un dialogue, produire de l'échange entre territoires, entre professionnels, entre territoire et professionnels de plus en plus nombreux et mobilisés au service de systèmes alimentaires plus durables.

Nicolas BRICAS
Titulaire de la Chaire Unesco
ALIMENTATIONS DU MONDE

Olivier LAURO
Directeur Général
Marché d'Intérêt National
Montpellier Méditerranée Métropole

LES ENTREPRISES DU MIN ENGAGENT LEUR RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE POUR L'ENVIRONNEMENT

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS POLLUANTES

GRATUITÉ D'ACCÈS AU MIN POUR CERTAINS TRANSPORTEURS



Transporteurs & approvisionneurs exonérés du droit d'accès :

- Entreprises labellisées Objectif CO2 (liste des entreprises disponibles à la SOMIMON)
- Véhicules : Crit'Air 0, 1, 2, Euro 6 (seul l'autocollant sur le pare-brise fera foi)

Pour plus de renseignements : 04 67 92 29 60

Carrier vehicle exempted from the entrance fee :

- Companies labelled Objectif CO2 (listing available at the SOMIMON desk)
- Carrier vehicle : Crit'Air 0, 1, 2, Euro 6 (sticker on the windshield will be the only proof)

More details : +33 (0)4 67 92 29 60

Droit d'accès / Entrance fee : **5€**

Plus d'information sur / For more information :
www.certificat-air.gouv.fr ou www.objectifco2.fr

LES ENTREPRISES DU MIN ENGAGENT LEUR RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE POUR L'ENVIRONNEMENT

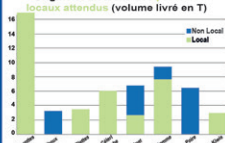
LUTTE ANTI-GASPILLAGE ALIMENTAIRE

TRAÇABILITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT EN FRUITS ET LÉGUMES LOCAUX DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'HÉRAULT DEPUIS 2011

Approvisionnement en fruits et légumes locaux des Restos du Cœur de l'Hérault

Indicateurs de performance de l'expérimentation

Origine et diversité des produits locaux attendus (volume livré en T)



54 %
d'approvisionnement local (Hérault, Gard, Aude)

75 %
d'atteinte de l'objectif en achat local

6 producteurs
1 négociant travaillant avec des producteurs locaux

68 Km
Distance moyenne parcourue par les fournisseurs locaux

Part de produits locaux dans le volume livré



Délai de fraîcheur des fruits et légumes locaux



CAMPAGNE HIVER 2020-2021 10^e EDITION



En partenariat avec :



Avec le soutien financier de :



* Local = Produit agricole cultivé à maximum 180 km de l'entrepôt des Restos du Cœur (Vendargues - 34)



- Blette**
 - EARL Rousseau
 - St-Laurent D'aigoze (30)
- Céleri branche**
 - EARL Rousseau
 - St-Laurent D'aigoze (30)
 - Sagnes Jean-Pierre - Lattes (34)
- Carotte**
 - Gaec La Rosée - Mauguio (34)
- Kiwi**
 - Privat Eric - Cendras (30)

- Navet**
 - EARL Rousseau
 - St-Laurent D'aigoze (30)
- Pommes**
 - SARL Moum Pais - Laurent J-P & Fils Azeze (30)
 - SAS Alzabert Fruit
 - Bibet Jérôme - Aigues-Vives (11)
 - Autres Producteurs - Marsellette (11)
- Pomme reinette du Vigan**
 - Besson Jean-Louis - Le Vigan (30)

Producteurs du carreau du MIN
Autres producteurs locaux
Entreprise locale

Sourcing et logistique amont
-Grand Fruit Distribution



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

COMITÉ TECHNIQUE CONSULTATIF

| OPÉRATEURS DU MARCHÉ | | ORGANISATION PROFESSIONNELLE |
|----------------------|------------------------------------|------------------------------|
| M. XAVIER BARRAL | GROSSISTE « FRUITS ET LÉGUMES » | UNCGFL |
| M. DIDIER MARRAGOU | GROSSISTE « VIANDES ET VOLAILLES » | INTERBEV |
| M. LAURENT RINALDI | GROSSISTE « FILIÈRE HORTICOLE » | |
| M. MARC SAADA | REPRÉSENTANT « AUTRES USAGERS » | |
| M. STÉPHANE TOURET | GROSSISTE « FRUITS ET LÉGUMES » | AD ² UM |
| M. JULIEN VALETTE | GROSSISTE « FRUITS ET LÉGUMES » | |

| PRODUCTEURS | | ORGANISATION PROFESSIONNELLE |
|-----------------------|----------------------------------|------------------------------|
| M. EMMANUEL BONNEFOND | PRODUCTEUR « FRUITS ET LÉGUMES » | LÉGUMES DE FRANCE |
| M. SÉBASTIEN DELMAS | PRODUCTEUR « FRUITS ET LÉGUMES » | JEUNES AGRICULTEURS |
| M. JÉRÔME FALGUERES | PRODUCTEUR « FLEURS ET PLANTES » | |
| M. LUC MICHEL | PRODUCTEUR « FRUITS ET LÉGUMES » | FDSEA |

| USAGERS DU MARCHÉ | | ORGANISATION PROFESSIONNELLE |
|----------------------|--------------------------------|--------------------------------------|
| MME CHARLOTTE CANAL | ACHETEUR « FRUITS ET LÉGUMES » | UNFD |
| M. THIÉRRY CASE | ACHETEUR « FRUITS ET LÉGUMES » | FNSCMF |
| MME ANGÉLIQUE MALZAC | ACHETEUR « FLEURS ET PLANTES » | SYNDICAT DES FLEURISTES DE L'HÉRAULT |

| ADMINISTRATION PUBLIQUE | | |
|-------------------------|--|--|
| M. DANIEL HIRSCHY | DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DE LA POPULATION | |

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOMIMON

PRÉSIDENTE

MME MARIE MASSART

VILLE DE MONTPELLIER

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES COLLECTIVITÉS

58% DE PARTS SOCIALES

M. MICHAËL DELAFOSSE

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

MME JACKIE GALABRUN-BOULBES

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

M. MICHEL ASLANIAN

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

M. GUY LAURET

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

M. ROGER-YANNICK CHARTIER

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES ORGANISMES CENTRAUX

24% DE PARTS SOCIALES

M. ÉRIC LAVOPIERRE

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES ORGANISMES LOCAUX

18% DE PARTS SOCIALES

M. DAVID DOTELE

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

M. GUILHEM VIGROUX

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HÉRAULT

M. PIERRE-MARIE PEZET

CAISSE REGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

NUMÉROS UTILES

| INSTITUTIONS | TÉLÉPHONE | E-MAIL |
|--|----------------|---|
| AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION RÉGION OCCITANIE - TRANSFERTS AD/OCC | 04 67 85 69 60 | info@transferts-lr.org |
| AGRI SUD OUEST INNOVATION | 05 61 32 13 60 | contact@agrisudouest.com PAG |
| ASSOCIATION DES FÉDÉRATIONS EN FRUITS ET LÉGUMES, ÉPICERIE, CRÈMERIE (SIÈGE PARIS) - UNION NATIONALE DES DÉTAILLANTS EN FRUITS ET LÉGUMES / AFFLEC | 01 55 43 31 90 | contact@unfd.fr |
| CCI - CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE MONTPELLIER | 04 99 51 52 00 | accueilclient@herault.cci.fr info@herault.cci.fr |
| CGAD - CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION EN DÉTAIL DE L'HÉRAULT | 04 67 04 03 83 | formation-emploi@cgad34.fr |
| CGF - CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DU COMMERCE DE GROS ET INTERNATIONAL | 01 44 55 35 00 | cgi@cgi.com |
| CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE | 04 68 11 79 79 | accueil@aude.chambagri.fr |
| CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HÉRAULT | 04 67 20 88 04 | contact@herault.chambagri.fr |
| CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LOZÈRE | 04 66 65 62 00 | accueil@lozere.chambagri.fr |
| CHAMBRE D'AGRICULTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES | 04 68 35 74 00 | accueil@pyrenees-orientales.chambagri.fr |
| CHAMBRE D'AGRICULTURE DU GARD | 04 66 04 50 60 | accueil@gard.chambagri.fr |
| CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE D'OCCITANIE | 04 67 20 88 00 | accueil@occitanie.chambagri.fr |
| CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'HÉRAULT | 04 67 72 72 00 | chambredemetiers@cma-herault.fr |
| CHAMBRE SYNDICALE DES FLEURISTES DE L'HÉRAULT | 04 67 86 80 20 | defilenfleur@gmail.com |
| CHAMBRE SYNDICALE RÉGIONALE DES FLEURISTES | 04 67 70 12 30 | syndic.fleuriste@wanadoo.fr |
| COOP DE FRANCE OCCITANIE (FÉDÉRATION NATIONALE DES COOPÉRATIVES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES) | 05 61 75 42 82 | contact@frc2a.fr |
| CTIFL - CENTRE TECHNIQUE INTERPROFESSIONNEL DES FRUITS ET LÉGUMES | 04 66 01 10 54 | info@ctifl.fr |
| DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE L'HÉRAULT | 04 30 63 06 30 | oc-ud34.direction@direccte.gouv.fr |
| DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DE LA POPULATION | 04 99 74 31 50 | ddpp@herault.gouv.fr |
| DRAAF - DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT | 04 67 10 19 78 | claire.derame@agriculture.gouv.fr |

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

NUMÉROS UTILES

| INSTITUTIONS | TÉLÉPHONE | E-MAIL |
|--|----------------------------------|--|
| ESCAIA COEPTIS – ÉCOLE SUPÉRIEURE COOPÉRATION AGRICOLE ET INDUSTRIES ALIMENTAIRES DE MONTPELLIER | 04 67 16 65 65 | info@escaia.fr |
| FÉDÉRATION DE LA BOULANGERIE PÂTISSERIE DE L'HÉRAULT ET DE LA RÉGION OCCITANIE | 04 67 04 03 83 05 65 22 08 28 | formation.emploi@cgad34.fr federation-depart- boulangerie-du-lot@orange.fr |
| FENSCOPA – FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS COMMERCE EN GROS DES PRODUITS AVICOLES | 01 46 86 27 08 | fenscopa@wanadoo.fr |
| FFAF – FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ARTISANS FLEURISTES (SIÈGE PARIS) | 01 40 40 25 00 | ffaf@orange.fr |
| FMGF – FÉDÉRATION DES MARCHÉS DE GROS DE FRANCE | 01 41 80 80 85 | contact@ marchesdegrosdefrance.com |
| FNCPLA – FÉDÉRATION NATIONALE DU COMMERCE DES PRODUITS LAITIERS ET AVICOLES | 01 46 86 41 64 | fnclpa@wanadoo.fr |
| FNPF – FÉDÉRATION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE FRUITS | 01 53 83 48 75 | fnpfruits@fnpfruits.com |
| FNPHP – FÉDÉRATION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE L'HORTICULTURE ET DES PÉPINIÈRES | 01 42 38 63 63 | fnphp@fnphp.com |
| GNI-SYNHORCAT OCCITANIE – SYNDICAT NATIONAL DES HÔTELIERS RESTAURATEURS CAFETIERS TRAITEURS | 05 67 22 65 19 | m.marquet@gni-synhorcat.fr |
| INAO – INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ DT OCCITANIE | 04 67 27 11 85 | inao-montpellier@inao.gouv.fr |
| INRA – INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT | 04 99 61 22 00 | contact@supagro.fr |
| INTERFEL – INTERPROFESSION DES FRUITS & LÉGUMES FRAIS | 01 49 49 15 15 | infos@interfel.com |
| AREA OCCITANIE – ASSOCIATION RÉGIONALE DES ENTREPRISES ALIMENTAIRES | 04 67 04 30 80 | lria@lria.fr |
| SUD DE FRANCE DÉVELOPPEMENT | 04 99 64 29 29 | contact@suddefrance-dvpt.com |
| SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE L'HÉRAULT | 04 67 04 03 83 | sbbsc34@cgad34.fr |
| UMIH – UNION DES MÉTIERS DES DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE DE MONTPELLIER ET CIRCONSCRIPTION DE L'HÉRAULT | 04 67 60 95 61 | contact@umih34.fr |
| UNCGFL – UNION NATIONALE DU COMMERCE DE GROS EN FRUITS & LÉGUMES (SIÈGE RUNGIS) | 01 45 60 72 72 | contact@uncgfl.fr |
| UPA – UNION PROFESSIONNELLE ARTISANALE DE L'HÉRAULT | 04 67 02 17 01 | upa34@free.fr |

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ANNONCEURS

| AUTRES SERVICES | PAGE |
|---------------------------------------|------|
| AGENCE 34 | 67 |
| ACTUAL - A2I | 66 |
| ADÉQUATIONS | 65 |
| FIRSTSTOP | 67 |
| HEXAWIN | 66 |
| LA POSTE | 66 |
| MERCADIS GE | 5 |
| MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE | 4 |

| FRUITS ET LÉGUMES | |
|-------------------|----|
| ARISTIDE | 24 |
| PLO PRIMEURS | 27 |
| PRIMA FRUITS | 29 |

| FOURNITURES | |
|-------------|----|
| ENJOLRAS | 39 |

| PÔLE HORTICOLE | PAGE |
|----------------|------|
| DAVIFLOR | 42 |

| VIN | |
|-------------------------------|----|
| DOMAINE RICARDELLE DE LAUTREC | 49 |

| VIANDES ET VOLAILLES | |
|----------------------|----|
| LE FRIBOUL | 33 |

| PÔLE DE TRANSFORMATION | |
|------------------------|----|
| AGRIVIVA | 47 |
| LE GOÛT DU BŒUF | 34 |

| TRANSPORTEURS / LOGISTIQUE URBAINE DURABLE | |
|--|----|
| A.B.V.I IVECO | 97 |
| MAT POWER | 54 |
| RENAULT PRO + | 6 |
| SEVEN | 55 |
| URBY | 96 |
| TOYOTA | 60 |

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Liste des entreprises par ordre alphabétique

| | |
|--------------------------|---------------------------------------|
| ■ PRODUCTEUR F&L ABONNÉ | ■ PÔLE DE RECYCLAGE |
| ■ PRODUCTEUR SAISONNIER | ■ SERVICES DE DISTRIBUTION MUTUALISÉS |
| ■ GROSSISTE ALIMENTAIRE | ■ TRANSPORTEURS |
| ■ PÔLE HORTICOLE | ■ AUTRES SERVICES |
| ■ PÔLE DE TRANSFORMATION | ■ ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES |

| PAGE | |
|------|--|
| 46 | ■ AGRIVIVA SN |
| 35 | ■ ANSAMBLE |
| 24 | ■ APOLIT |
| 15 | ■ ARENAS JOSÉ |
| 24 | ■ ARISTIDE |
| 28 | ■ ASSO PROD OCCITANIE |
| 25 | ■ BARRAL PRIMEURS |
| 40 | ■ BASILE |
| 15 | ■ BIANCHI DIDIER |
| 32 | ■ BIGARD DISTRIBUTION |
| 46 | ■ BOC D'OC |
| 15 | ■ BOIS ALEXIS (EARL LE FRUIT D'HENRY) |
| 15 | ■ BOISSIERE STÉPHANE |
| 46 | ■ BOKANVI |
| 15 | ■ BONNEFOND EMMANUEL (BONNEFOND & FILS EARL) |
| 32 | ■ BOUCHERIE CHARCUTERIE BOUSQUET |
| 15 | ■ BOUDET THIERRY |
| 15 | ■ BOUSQUET ALAIN |
| 15 | ■ BOUVIALA ALEXANDRE (GAEC DE SAINT SEGOND) |
| 64 | ■ BRASSERIE DU MARCHÉ GARE |
| 32 | ■ BRIAULT |
| 15 | ■ CERDA ANNIE |
| 58 | ■ CGAD |
| 25 | ■ CHARLES |
| 15 | ■ CLAVEL SÉBASTIEN |
| 15 | ■ COMBACAL HERVÉ |
| 33 | ■ COOPÉRATIVE DES BOUCHERS DU SUD |
| 15 | ■ DAVID BRUNO |
| 43 | ■ DAVIFLOR |
| 15 | ■ DELACOTE ALEXANDRE |
| 15 | ■ DELMAS MARJORIE ET SÉBASTIEN |
| 35 | ■ DHM 34 - SALAMARKET |
| 15 | ■ DIEZ ERNESTO |
| 36 | ■ DILAC FRANCE |
| 15 | ■ DOS SANTOS DOMINGUEZ |

| PAGE | |
|------|--|
| 15 | ■ DUHIL DE BÉNAZÉ BERTRAND |
| 64 | ■ DYNEFF |
| 36 | ■ ECO MARKET |
| 40 | ■ ENJOLRAS |
| 29 | ■ ENSEMBLE MANGEONS D'ICI |
| 25 | ■ EUROFRUIT |
| 58 | ■ FÉDÉRATION DE LA BOULANGERIE |
| 25 | ■ F&L SELECT |
| 40 | ■ FIRST DIPAL |
| 30 | ■ FRESH FOR GOOD |
| 16 | ■ GAEC LA COLOMBE |
| 16 | ■ GARAIX LIONEL |
| 16 | ■ GINER CATHERINE |
| 58 | ■ GESS |
| 26 | ■ GRAND FRUIT DISTRIBUTION |
| 16 | ■ GUIGUE CHRISTOPHE (EARL LE BORDELET) |
| 16 | ■ HAMZAoui MOHAMMED (LA FERME NZALA) |
| 62 | ■ HORECA SUD |
| 48 | ■ LABEL D'OCCITANIE |
| 48 | ■ LADY TOFU |
| 16 | ■ LAKHRISSI ADIL (LES JARDINS DE L'OR) |
| 43 | ■ LANGUEDOC FLEURS |
| 64 | ■ LA POSTE ENTREPRISES |
| 49 | ■ LE BON GOÛT |
| 33 | ■ LE FRIBOUL |
| 34 | ■ LE GOÛT DU BŒUF |
| 30 | ■ LES JARDINS DE BABYLONE |
| 15 | ■ LES BIRMADES |
| 31 | ■ LES VERGERS DE SAINT JEAN |
| 16 | ■ LEAL JEAN FRANÇOIS |
| 16 | ■ LEONES ALEXANDRE (EARL LA COULEUR DES SAISONS) |
| 16 | ■ LEONES DAVID |
| 62 | ■ L'HÉRAULT COLLECTE |
| 16 | ■ LIRON BRUNO |
| 16 | ■ MALCLES JEAN-CLAUDE |
| 64 | ■ MAPA |

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LISTE DES ENTREPRISES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

| | | | |
|---|------------------------|---|-------------------------------------|
| ■ | PRODUCTEUR F&L ABONNÉ | ■ | PÔLE DE RECYCLAGE |
| ■ | PRODUCTEUR SAISONNIER | ■ | SERVICES DE DISTRIBUTION MUTUALISÉS |
| ■ | GROSSISTE ALIMENTAIRE | ■ | TRANSPORTEURS |
| ■ | PÔLE HORTICOLE | ■ | AUTRES SERVICES |
| ■ | PÔLE DE TRANSFORMATION | ■ | ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES |

| PAGE | |
|------|--|
| 16 | ■ MARIN CARMEN |
| 16 | ■ MARTINEZ ALAIN |
| 16 | ■ MARTINEZ FERNANDO (EARL MARTINEZ FRÈRES) |
| 16 | ■ MARZO ROBERT |
| 54 | ■ MAT POWER |
| 31 | ■ MATTEI PRIMEURS |
| 36 | ■ MAVI |
| 65 | ■ MERCADIS GROUPEMENT D'EMPLOYEURS |
| 16 | ■ MICHEL ANGÉLIQUE |
| 16 | ■ MICHEL LUC (GAEC LES SAVEURS DE LATTES) |
| 59 | ■ MOBILIANS |
| 30 | ■ MONTPELLIÉRAINE DE FRUITS ET LÉGUMES |
| 16 | ■ MOTA VILARES JOSE |
| 16 | ■ NOUGARET JULIEN |
| 17 | ■ PALAYRET CÉDRIC |
| 26 | ■ PALMERI PRIMEURS |
| 17 | ■ PEREZ JUAN (GAEC DES QUATRE CHEMINS) |
| 17 | ■ PIPITO XAVIER |
| 26 | ■ PLO PRIMEURS |
| 31 | ■ POZ POM |
| 28 | ■ PRIMA FRUITS |
| 56 | ■ PRIMEVER |
| 38 | ■ PROMOCASH WILKASH |
| 49 | ■ PROVERBIO |
| 17 | ■ RATIER HODEE SANDRINE |
| 17 | ■ RAYNARD FRANÇOIS |
| 37 | ■ REFAELI FRUITS SECS |
| 43 | ■ RENAUD DISTRIBUTION |
| 17 | ■ ROCHE THIERRY |
| 17 | ■ RUIZ MARIA |
| 17 | ■ SABAH RAMOUNE SAADIA |
| 17 | ■ SADEGHIAN SHAHRIAR |
| 17 | ■ SAGNES JEAN-PIERRE |
| 17 | ■ STINGA IONUT |
| 65 | ■ SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS 34 |

| PAGE | |
|------|--|
| 65 | ■ SOMIMON |
| 56 | ■ STEMA |
| 35 | ■ SUD FROMAGES |
| 36 | ■ SURDIS |
| 59 | ■ SYNDICAT DES BOUCHERS DE L'HÉRAULT |
| 17 | ■ TARDIEU JACKY |
| 17 | ■ TAURIAC PIERRE (GAEC DE PAREDONI) |
| 65 | ■ TECHNIC REPRO |
| 17 | ■ TISSOT DENIS (DOMAINE DES TISSOT) |
| 17 | ■ TRIAL JANIK (GAEC DE LA CASCADE) |
| 28 | ■ VALFRUIT |
| 17 | ■ VARENNE ÉRIC (DOMAINE DE LA MARTINOLE) |
| 17 | ■ VICQ MICHEL |
| 38 | ■ VIGNOBLES D'OC |
| 38 | ■ VIGNOBLES SUD DOMAINES |
| 37 | ■ VRAC & COCINAS |
| 50 | ■ YUM & WILD |

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

- _ COMPLÉTÉ DE L'AVENANT 1 PORTANT SUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE D'ACCÈS.
- _ COMPLÉTÉ DE L'AVENANT 2 PORTANT SUR LA COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE CONSULTATIF.
(APPROUVÉS PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2010- 01- 1577 DU 12 MAI 2010).
- _ COMPLÉTÉ DE L'AVENANT MODIFICATIF DE L'ARTICLE 29 BIS PORTANT SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES.
(APPROUVÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2013 - 01- 489 DU 7 MARS 2013).
- _ COMPLÉTÉ DE L'AVENANT MODIFICATIF PORTANT SUR L'ÉVOLUTION DE L'ARTICLE 20 « TRANSIT ».
- _ COMPLÉTÉ DE L'AVENANT MODIFICATIF PORTANT SUR L'ÉVOLUTION DE L'ARTICLE 24 BIS « L'AGREMENT D'UN SUCCESSEUR ».
(APPROUVÉS PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2015-01-135 DU 2 FÉVRIER 2015).
- _ COMPLÉTÉ DE L'AVENANT MODIFICATIF PORTANT SUR « LA LIBERTÉ DE LA CONCURRENCE ET LA DESTINATION DES EMPLACEMENTS » (ARTICLE 9 BIS).
(APPROUVÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2016-I-505 DU 18 MAI 2016).

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| PRÉAMBULE | 74 |
| TITRE I^{ER} – DISPOSITIONS GÉNÉRALES | 74 |
| ARTICLE 1 ^{ER} : CHAMP D'APPLICATION | |
| ARTICLE 2 : ADMINISTRATION ET GESTION DU MARCHÉ | |
| ARTICLE 3 : COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE CONSULTATIF | |
| ARTICLE 4 : FONCTIONNEMENT DU COMITÉ TECHNIQUE CONSULTATIF | |
| TITRE II – USAGERS DU MARCHÉ | 75 |
| ARTICLE 5 : USAGERS DU MARCHÉ | |
| ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ADMISSION DES USAGERS DU MARCHÉ | |
| TITRE III – EMPLACEMENTS | 76 |
| ARTICLE 7 : AUTORISATION D'OCCUPATION À TITRE NON EXCLUSIF | |
| ARTICLE 8 : AUTORISATION D'OCCUPATION À TITRE EXCLUSIF | |
| ARTICLE 9 : CONDITIONS D'EXPLOITATION DES EMPLACEMENTS MIS À DISPOSITION | |
| ARTICLE 10 : AMÉNAGEMENT PAR LE TITULAIRE DE L'EMPLACEMENT OCCUPÉ À TITRE EXCLUSIF | |
| ARTICLE 11 : TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LE GESTIONNAIRE | |
| ARTICLE 12 : DROIT DE VISITE | |
| ARTICLE 13 : CHANGEMENT D'EMPLACEMENT DANS L'INTÉRÊT DU SERVICE | |

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

TITRE IV – OBLIGATIONS DES TITULAIRES DE DROIT D'OCCUPATION.....78

- ARTICLE 14 : DÉCLARATION D'ACTIVITÉ
- ARTICLE 15 : RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ
- ARTICLE 16 : ASSURANCES DES TITULAIRES D'EMPLACEMENTS
- ARTICLE 17 : RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES EN MATIÈRE D'HYGIÈNE

TITRE V – FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ 80

- ARTICLE 18 : MARCHÉS « FRUITS & LÉGUMES » ET « FLEURS & PLANTES » - JOURS ET HORAIRES
- ARTICLE 18 BIS : MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DE LA FRÉQUENTATION
- ARTICLE 19 : VENTES
- ARTICLE 20 : TRANSIT

TITRE VI – ACCÈS ET CIRCULATION DANS L'ENCEINTE DU MARCHÉ..... 81

- ARTICLE 21 : ACCES AU MARCHÉ
- ARTICLE 22 : DETERMINATION ET APPLICATION DES RÈGLES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
- ARTICLE 23 : VOLS ET DÉTERIORATIONS

TITRE VII – REDEVANCES ET CAUTIONNEMENT 82

- ARTICLE 24 : DROITS DE PREMIÈRE ACCESSION ET DE PRÉSENTATION D'UN SUCCESSEUR
- ARTICLE 24 BIS : AGRÈMENT D'UN SUCCESSEUR
- ARTICLE 25 : REDEVANCES
- ARTICLE 26 : CAUTIONNEMENTS

TITRE VIII – COTATIONS – CONTRÔLES – STATISTIQUES..... 83

- ARTICLE 27 : EXPLOITATION DES DONNÉES PAR LE GESTIONNAIRE

TITRE IX – SERVICES 83

- ARTICLE 28 : SERVICES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS
- ARTICLE 29 : NETTOIEMENT, PROPRETÉ DU MARCHÉ ET VALORISATION DES DÉCHETS
- ARTICLE 29 BIS : COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

TITRE X – DISCIPLINE DU MARCHÉ ET SANCTIONS..... 85

- ARTICLE 30 : RÉGIME GÉNÉRAL
- ARTICLE 31 : SANCTIONS DISCIPLINAIRES
- ARTICLE 32 : COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE
- ARTICLE 33 : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DISCIPLINE
- ARTICLE 34 : APPLICATION ET EFFETS DE LA SANCTION DISCIPLINAIRE
- ARTICLE 35 : AUTRES SANCTIONS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

PRÉAMBULE

Ce règlement intérieur est établi sur les bases du document approuvé par l'assemblée générale de la Fédération Française des Marchés d'Intérêt National.

Il répond aux exigences de la nouvelle réglementation des Marchés d'Intérêt National, en particulier :

_ Les articles L.761-1 et suivants du Code de commerce,

_ Le décret 2005-1595 du 19 décembre 2005 relatif aux marchés d'intérêt national (NOR: PMEAO420045D),

_ L'arrêté conjoint des ministres chargés du commerce et de l'agriculture du 13 janvier 2006 (NOR: PMEAO520014A).

Il est entré en vigueur par arrêté préfectoral du 2 mai 2007.

TITRE I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement intérieur fixe les modalités de fonctionnement du marché d'intérêt national de Montpellier.

Il s'applique, à l'intérieur des limites de ce marché, à tous les usagers et à l'ensemble des activités qui y sont exercées continuellement ou temporairement.

ARTICLE 2 : ADMINISTRATION ET GESTION DU MARCHÉ

L'organisme chargé de la gestion du Marchés d'Intérêt National de Montpellier est la SOMIMON. Il est ci-après dénommé « le gestionnaire » ou « le gestionnaire du marché ».

Le gestionnaire du marché a compétence pour faire exécuter le présent règlement. Il peut consulter, sur les questions techniques

intéressant le marché, le comité technique consultatif, qui donne son avis et peut également formuler des suggestions et des vœux.

Le Directeur du Marché dont le rôle est d'organiser le fonctionnement du marché et, en particulier, faire appliquer ce règlement intérieur est le directeur de l'organisme chargé de la gestion du Marché d'Intérêt National.

ARTICLE 3 : COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE CONSULTATIF

Un comité technique consultatif est constitué auprès du gestionnaire du Marché pour débattre de toutes questions relatives au fonctionnement du marché.

Il est composé de 13 membres se répartissant comme suit :

| CATÉGORIE | REPRÉSENTANTS DE : | MEMBRES TITULAIRES |
|-----------|---------------------------|---|
| 1 | ADMINISTRATIONS PUBLIQUES | LE PRÉFET OU SON REPRÉSENTANT |
| 2 | PRODUCTEURS | 3 DONT : 2 POUR LE SECTEUR « FRUITS ET LÉGUMES », 1 POUR LE SECTEUR « FLEURS ET PLANTES ». |
| 3 | OPÉRATEURS DU MARCHÉ | 5 GROSSISTES DONT : 2 POUR LE SECTEUR « FRUITS ET LÉGUMES », 1 POUR LE SECTEUR « FLEURS ET PLANTES », 1 POUR LE SECTEUR « PRODUITS CARNÉS », 1 POUR LE SECTEUR « AUTRE ALIMENTAIRE ». |
| 4 | USAGERS DU MARCHÉ | 4 DONT : 2 POUR LE SECTEUR « FRUITS ET LÉGUMES », 1 POUR LE SECTEUR « FLEURS ET PLANTES », 1 POUR LES AUTRES USAGERS |
| | TOTAL | 13 |

Le représentant de la première catégorie est désigné par le préfet chargé de la police du marché.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

Les membres représentant les catégories 2, 3 et 4 sont nommés pour une période de trois ans par le gestionnaire, sur proposition des organisations professionnelles les plus représentatives des usagers exerçant sur le marché.

En cas de vacance, les remplaçants sont désignés de la même façon pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 4 : FONCTIONNEMENT DU COMITÉ TECHNIQUE CONSULTATIF

Le gestionnaire du marché pourvoit au secrétariat du comité technique consultatif et fixe l'ordre du jour des séances.

Le comité élit son président pour la durée du mandat parmi les représentants des catégories 2, 3 ou 4.

Les membres ont voix délibérative. S'il y a partage de voix, celle du président est prépondérante.

Le comité se réunit de plein droit au moins une fois par an. Il est convoqué à la demande de son président, d'au moins un tiers de ses membres ou encore du directeur du marché.

Le préfet qui exerce les pouvoirs de police ainsi que le directeur du marché ou leurs représentants assistent de plein droit aux séances avec voix consultative. En outre, le gestionnaire et le président du comité peuvent inviter toute personne dont ils jugeraient l'audition nécessaire en raison de son expérience.

Sur leur demande, écrite et motivée, le comité peut décider d'entendre tout usager du marché ou toute personne intéressée par les activités qui s'y déroulent.

Il est dressé procès-verbal des délibérations du comité.

TITRE II USAGERS DU MARCHÉ

ARTICLE 5 : USAGERS DU MARCHÉ

Les usagers du Marché d'Intérêt National ou

de ses établissements annexes sont :

1° Les vendeurs professionnels et courtiers ;

2° Les producteurs, leurs groupements et leurs organisations, qui ne peuvent vendre que leur propre production ;

3° Les acheteurs professionnels ;

4° Toutes entreprises admises par le gestionnaire, notamment les exploitants et utilisateurs des services, aménagements, installations appartenant au marché ou établis dans son enceinte et toutes personnes habilitées concourant au bon fonctionnement des services et entreprises du MIN.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ADMISSION DES USAGERS DU MARCHÉ

Conformément aux dispositions légales, les usagers qui souhaitent opérer sur le marché doivent en faire la demande au gestionnaire.

Tout usager admis par le gestionnaire doit faire la preuve de son immatriculation en France au registre du commerce et des sociétés, au Répertoire des Métiers ou auprès de tout autre organisme professionnel dont il dépendrait, ou d'une inscription équivalente dans un pays étranger garantissant la licéité de leur activité.

Les producteurs, leurs groupements et leurs organisations doivent justifier par tout moyen de leur qualité auprès du gestionnaire du marché.

Dans le cas de la présentation d'un justificatif d'immatriculation dans un pays étranger, le demandeur doit fournir une traduction en français des documents établis dans une langue étrangère.

TITRE III EMPLACEMENTS

ARTICLE 7 : AUTORISATION D'OCCUPATION À TITRE NON EXCLUSIF

Sont considérés comme occupés à titre non

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

exclusif, les emplacements affectés à une utilisation commune susceptibles d'être utilisés successivement et temporairement par certaines catégories d'usagers, par exemple :

- _ Halles et salles,
- _ Surfaces couvertes,
- _ Carreaux,
- _ Quais affectés à une utilisation commune,
- _ Parkings, etc.

Les autorisations à titre non exclusif sont données par le gestionnaire.

L'occupation d'emplacement fixe sur le carreau des producteurs ne peut être inférieure à une durée fixée par le gestionnaire.

ARTICLE 8 : AUTORISATION D'OCCUPATION À TITRE EXCLUSIF

Les usagers du marché peuvent solliciter du gestionnaire l'attribution, à titre exclusif, d'un emplacement aménagé ou d'un emplacement situé dans une installation aménagée, ou encore d'un terrain.

L'autorisation d'occupation à titre exclusif est conférée par une décision du gestionnaire.

Les parties spécifient les modalités de l'autorisation d'occupation par un contrat. Tout manquement à ses engagements, de la part du titulaire de cette autorisation, est considéré comme une violation des dispositions du présent règlement.

Il est procédé à un état des lieux contradictoire, lors de l'entrée et de la sortie dans les locaux. À défaut d'état des lieux, le titulaire est réputé avoir reçu les locaux en bon état.

ARTICLE 9 : CONDITIONS D'EXPLOITATION DES EMPLACEMENTS MIS À DISPOSITION

Les usagers autorisés à exercer sur le marché doivent exploiter les lieux qu'ils occupent sous leur responsabilité personnelle et d'une manière permanente. Il leur est interdit de laisser un tiers, de quelque manière que ce soit, même à titre gratuit, y effectuer des opérations commerciales.

L'autorisation d'occuper un emplacement est accordée sous réserve que celui-ci soit

exclusivement utilisé pour les opérations définies soit dans le présent règlement, soit dans le règlement particulier propre à l'activité de l'usager, soit dans l'acte en vertu duquel il l'occupe. Toute autre utilisation, même partielle, est rigoureusement interdite.

Le titulaire d'une autorisation d'occupation à titre exclusif peut toutefois mettre une partie de son emplacement à la disposition d'une société non titulaire de droit d'occupation mais réputée sa filiale, au sens de l'article L.233-1 du Code de commerce, si le gestionnaire du marché l'y autorise et sous réserve que l'activité de cette filiale soit conforme à la destination de l'emplacement. Dans ce cas, il est obligatoire que les opérations commerciales de la société filiale soient faites au nom de celle-ci, bien que le titulaire en soit responsable vis-à-vis du gestionnaire. Toutes les redevances, ainsi que les droits afférents à l'occupation de l'emplacement en question, doivent être acquittés en totalité par le titulaire. Ces dispositions ne confèrent aucun droit à la société filiale vis-à-vis du gestionnaire.

ARTICLE 9 BIS : LIBERTÉ DE LA CONCURRENCE ET DESTINATION DES EMBLEMES

Les bâtiments destinés à la vente au carreau sont affectés à des grossistes faisant leur vente sur le carreau et les activités logistiques des grossistes à service complet sont dirigées vers d'autres bâtiments destinés à cet effet – sauf dérogation accordée par le gestionnaire.

Les autorisations d'occupation d'emplacement sont délivrées par le gestionnaire dans le respect du principe de libre exercice de la concurrence, en application notamment de l'article L. 420-1 du code du commerce et ne doivent pas avoir pour effet de créer ou de favoriser une situation de position dominante sur le marché au profit d'une entreprise.

ARTICLE 10 : AMÉNAGEMENT PAR LE TITULAIRE DE L'EMPLACEMENT OCCUPÉ À TITRE EXCLUSIF

Le gestionnaire peut autoriser le titulaire d'un emplacement occupé à titre exclusif

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

à y opérer des aménagements personnels conformes à sa destination. Cette autorisation est délivrée par écrit, par le gestionnaire, sans préjuger des autorisations et agréments délivrés par les services compétents en la matière. Cette autorisation doit être obtenue préalablement à tout début de travaux.

Si les aménagements réalisés ne sont pas conformes au descriptif technique du projet agréé, le gestionnaire peut ordonner soit la remise en état des lieux, soit la mise en conformité avec le descriptif technique. Dans les deux cas, les travaux sont effectués sans indemnité et aux frais du contrevenant.

Lorsque l'autorisation d'occupation prendra fin à l'initiative du Concessionnaire ou en cas de révocation par le Concédant, les installations, les modifications, embellissements et améliorations de toute nature effectués par le titulaire du droit d'occupation, ainsi que tout bien devenu immeuble par destination, resteront la propriété du Concédant sans indemnité de sa part, à moins que le Concédant ne préfère l'entier rétablissement des lieux en leur état primitif.

ARTICLE 11 : TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LE GESTIONNAIRE

Le titulaire d'un emplacement occupé à quelque titre que ce soit ne peut élever de réclamation à raison des travaux effectués sur les ouvrages communs et sur la voirie, ni de la modification ou de l'extension de bâtiments, ni de nouvelles constructions entreprises en raison de l'évolution des activités du marché.

S'il doit souffrir, dans les lieux qu'il occupe, des travaux et aménagements nécessaires au fonctionnement du service, le préjudice éventuellement subi, dûment constaté, peut donner lieu à une diminution de la redevance d'occupation (à proportion du temps pendant lequel il n'aurait pu avoir accès à son emplacement) ou à indemnisation dans les conditions concernant la réparation des dommages subis du fait de l'exécution de travaux publics, voiries et réseaux divers.

ARTICLE 12 : DROIT DE VISITE

Le gestionnaire a le droit de visiter à tout moment les locaux mis à la disposition des usagers à titre exclusif.

Le fait pour le gestionnaire de ne pas exercer son droit de visite ne dispense pas l'occupant de son obligation de maintenir les locaux en bon état d'entretien et de procéder sans délai à tous les travaux nécessaires pour l'exercice normal de sa profession et, le cas échéant, pour sa mise en conformité avec les règlements en vigueur, notamment sur la sécurité des travailleurs, le Code du travail, la sécurité incendie, etc.

ARTICLE 13 : CHANGEMENT D'EMPLACEMENT DANS L'INTÉRÊT DU SERVICE

Le gestionnaire du marché peut, éventuellement après avis du comité technique consultatif, modifier l'emplacement attribué à un usager soit pour des raisons d'hygiène, de sécurité ou de salubrité, soit pour le bon fonctionnement du service, soit en vue de regrouper des titulaires de droit d'occupation d'emplacements qui désirent concerter leurs activités ou associer leurs entreprises.

Sauf si l'opération est effectuée à sa demande, le titulaire du droit d'occupation peut percevoir du gestionnaire une indemnité correspondant aux frais réels de ce transfert.

TITRE IV OBLIGATION DES TITULAIRES DE DROIT D'OCCUPATION

ARTICLE 14 : DÉCLARATION D'ACTIVITÉ

Tous les usagers du Marché d'Intérêt National doivent fournir au gestionnaire, à sa demande, les informations suivantes :

- _ Quantités commercialisées par familles de produits,
- _ Chiffres d'affaires annuels réalisés sur le marché,
- _ Emploi (effectif et type d'emplois),

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

_ Entrées en entrepôt et mouvements de stocks,

En outre, les usagers ont l'obligation de tenir une comptabilité appropriée aux activités autorisées sur le Marché.

ARTICLE 15 : RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Les titulaires d'un droit d'occupation sur un Marché d'Intérêt National sont tenus de se conformer à l'ensemble des obligations légales en vigueur en matière de sécurité des travailleurs, Code du travail, sécurité incendie.

L'occupant admet formellement que les obligations légales qui s'imposent à lui, notamment celles relatives à l'exercice de sa profession et plus particulièrement celles liées à l'usage des locaux mis à sa disposition, sont de sa seule responsabilité.

L'occupant supportera sans partage et sans possibilité de recours contre le gestionnaire, toutes les conséquences préjudiciables pour lui-même, pour les autres usagers et pour le gestionnaire, qui pourraient découler de ses manquements.

L'occupant devra justifier de la mise en conformité des installations techniques avant le démarrage de son activité, en application des dispositions légales.

L'occupant a l'obligation de faire procéder aux vérifications périodiques prévues par la loi en matière de sécurité des biens et des personnes. Tout manquement à ces obligations pourra entraîner l'application des sanctions prévues à l'article 35 du présent règlement intérieur et dans tous les cas, engagera la responsabilité de l'occupant au regard des administrations chargées du contrôle.

L'occupant s'engage à mettre en œuvre le Document Unique dans lequel l'employeur est tenu de transcrire l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que les actions correctives conformément au décret n° 2004/1016 du 5 novembre 2001.

ARTICLE 16 : ASSURANCES DES TITULAIRES D'EMPLACEMENTS

Tout usager à titre exclusif devra contracter une assurance « Responsabilité Civile » pour les cas où sa responsabilité pourrait se trouver engagée.

Le gestionnaire a souscrit des polices d'assurance pour les bâtiments qu'il a construits contre les risques d'incendie, explosion, foudre et dégâts des eaux ; ces contrats comportent une clause de renonciation à tous recours contre les occupants et leurs assureurs en cas de sinistre, sauf faute lourde de la part de ces derniers.

De son côté, le titulaire de droit d'occupation devra lui-même contracter une assurance contre le vol et les risques d'incendie, foudre, explosion et dégâts des eaux survenant aux objets mobiliers et aux matériels garnissant ses locaux ainsi qu'aux installations ou aménagements qu'il aura réalisés et pour les dommages causés aux voisins et aux tiers en cas de sinistre ayant pris naissance dans son établissement et dont il serait responsable en vertu des articles 1382 et suivants du Code Civil.

Le titulaire de droit d'occupation renonce à tout recours contre le gestionnaire et ses assureurs, ainsi que contre le propriétaire des terrains. Ses contrats d'assurances devront donc comporter une renonciation expresse à tout recours de ses assureurs contre le gestionnaire et ses assureurs en cas de sinistre, sauf faute lourde du gestionnaire.

Le titulaire de droit d'occupation devra communiquer au gestionnaire ses polices ou une attestation d'assurance stipulant les garanties et conditions particulières pour chaque emplacement, si la demande lui en est faite.

Le titulaire de droit d'occupation devra maintenir et continuer lesdites assurances pendant toute la durée de la présente convention, payer régulièrement les primes et en justifier au gestionnaire à toute réquisition.

Faute par le titulaire de droit d'occupation d'avoir souscrit les contrats d'assurance mentionnés ci-dessus, le gestionnaire appli-

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

quera les sanctions prévues au présent règlement intérieur, à l'article 35. Le titulaire de droit d'occupation s'engage à communiquer au gestionnaire, à la souscription et en cours de convention, tous éléments susceptibles d'aggraver le risque et de modifier le taux de prime applicable aux emplacements mis à disposition.

Le titulaire du droit d'occupation sera tenu d'indemniser le gestionnaire du montant des surprimes payée par le gestionnaire et par les autres usagers qui découleraient, de l'aggravation de risques.

Le titulaire de droit d'occupation sera tenu de laisser le libre accès aux lieux, à l'assureur du gestionnaire, afin de lui permettre une bonne appréciation des risques à couvrir.

Le titulaire de droit d'occupation s'engage à respecter les obligations habituelles en matière de prévention et de protection du site et, en particulier, à se conformer à toute décision prise par le gestionnaire pour répondre à une modification technique demandée par les assureurs ou à leurs recommandations. Il en est ainsi notamment du stockage de certains produits (palettes, emballages, etc.) ainsi que des travaux effectués par le titulaire du droit d'occupation (permis de feu par exemple).

Dans la mesure où il ne répondrait pas à ces exigences et où la non-conformité ainsi constatée entraînerait un surcoût d'assurance pour le gestionnaire, le titulaire de droit d'occupation sera tenu tout à la fois d'indemniser le gestionnaire du montant de surprime payée par ce dernier et, en outre, de le garantir contre toute réclamation des autres exploitants qui lui demanderaient le remboursement de leurs propres surcoûts de prime.

Le titulaire de droit d'occupation déclarera à son assureur et simultanément au gestionnaire tout sinistre affectant l'immeuble ou ses installations quelle qu'en soit l'importance même s'il n'en résulte aucun dégât apparent et ce, des qu'il en a connaissance et au plus tard dans les cinq jours.

En cas de destruction totale ou partielle des

emplacements à la suite d'un sinistre, le gestionnaire ne sera pas tenu de reconstruire les emplacements à l'identique par le réemploi de l'indemnité d'assurance. Un avenant au contrat d'occupation sera conclu afin de fixer les nouvelles conditions, notamment d'occupation et de redevance.

Le titulaire de droit d'occupation ne pourra prétendre à aucune indemnisation pour les changements apportés à son contrat du fait de cet événement.

Par ailleurs, le gestionnaire ne sera pas tenu de reconstituer les aménagements ou installations réalisés ou acquis par le titulaire du droit d'occupation et qu'il était tenu d'assurer.

ARTICLE 17 : RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES EN MATIÈRE D'HYGIÈNE

D'une manière générale, le gestionnaire du marché est responsable de l'application de la réglementation sanitaire européenne, uniquement dans les espaces communs sous son contrôle. Il n'est en aucune manière responsable de l'activité des entreprises dans leurs propres locaux ou dans leurs propres établissements situés sur le marché et/ou ses annexes. Toute entreprise titulaire d'une autorisation d'occupation d'un emplacement aménagé ou d'un terrain, qu'elle soit exclusive ou non exclusive, est tenue de respecter, quand elle traite des denrées alimentaires périssables, la Réglementation Européenne en vigueur, en particulier :

_ Le règlement (CE) N° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires

_ Le règlement (CE) N° 852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires

_ Le règlement (CE) N° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale.

La présence d'animaux familiers (chiens) est interdite sur le site.

TITRE V FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ

ARTICLE 18 : MARCHÉS « FRUITS & LÉGUMES » ET « FLEURS & PLANTES »

JOURS ET HORAIRES

Le présent règlement intérieur détermine les jours et horaires d'ouverture du marché des fruits et légumes, et du marché des fleurs et plantes.

Ces horaires déterminent l'heure d'accès des producteurs, l'heure d'ouverture des transactions pour toutes les catégories d'acheteurs et l'heure de fermeture de chaque marché.

Il est institué une période appelée période de neutralisation, durant laquelle toute transaction est interdite sur l'ensemble du marché d'intérêt national, quelle que soit la qualité du vendeur ou de l'acheteur.

De même durant cette période, la présence des acheteurs est interdite sur le périmètre de mise en marché des producteurs et des grossistes.

Cela ne concerne pas les livraisons ou approvisionnements effectués dans l'enceinte du marché d'intérêt national.

Ces différents jours, horaires et périodes figurent en annexes 1 et 2 au présent règlement intérieur.

En cas de circonstances exceptionnelles, le directeur du marché est habilité à modifier les jours et horaires fixés ci-dessus.

ARTICLE 18 BIS MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DE LA FRÉQUENTATION

Le Marché d'Intérêt National de Montpellier fait l'objet d'un contrôle d'accès diurne sur les marchés « Fruits & Légumes » (annexe 1),

sur les marchés « Fleurs & Plantes » (annexe 2), ainsi que par un portail automatique nocturne de 18h00 à 5h00.

À la suite du Comité Technique Consultatif du 9 novembre 2009, il a été décidé de renforcer le contrôle d'accès sur les périodes diurnes.

À titre expérimental, il est désormais recouru à un système de contrôle d'accès en continu de 5h00 à 18h00, horaire pendant lequel la fréquentation du MIN sera contrôlée.

Les contrevenants s'exposent aux sanctions prévues à l'article 31.

Le renforcement des périodes de contrôle sont repérées en grisé sur l'annexe 4.

PRISE D'EFFET :

Ce système est mis en place à titre probatoire à compter du 1^{er} février 2010.

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE :

L'équilibre financier de ce service nouveau fera l'objet d'un tarif nouveau soumis à approbation préfectorale, sur délibération du Conseil d'Administration de la SOMIMON à l'occasion des comptes prévisionnels 2010.

ARTICLE 19 : VENTES

Les opérations de vente ne peuvent être réalisées, pour chaque catégorie de produits, que dans les lieux affectés à cet effet, sauf dérogation accordée par le gestionnaire. Elles sont notamment interdites sur les voies de circulation et les parcs de stationnement.

Il est interdit à toute personne non titulaire d'un emplacement de vente, de prospecter dans l'enceinte du marché directement ou indirectement la clientèle, sous peine de s'en voir interdire l'accès, indépendamment des sanctions disciplinaires ou pénales qu'elle peut encourir.

Tout lot de marchandises vendu doit être accompagné d'une facture, d'un bulletin de vente tenant lieu de facture voire d'un bordereau de livraison.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

ARTICLE 20 : TRANSIT

On appelle transit le passage sur le marché, avec rupture de charge, de marchandises qui ne sont pas destinées à approvisionner les emplacements des opérateurs en vue d'être vendues sur le marché.

Le transit n'est pas autorisé sur le marché – sauf autorisation du gestionnaire.

Toute marchandise autorisée en transit doit être déclarée 24 heures à l'avance, par le transporteur ou le client acheteur au gestionnaire du MIN.

Cette disposition est impérative car le gestionnaire n'a pas les équipes nécessaires pour un contrôle permanent de la marchandise.

En cas d'infraction la procédure de sanction suivra le régime des sanctions applicable selon l'article 31 (sanctions disciplinaires) du présent règlement intérieur.

TITRE VI ACCÈS ET CIRCULATION DANS L'ENCEINTE DU MARCHÉ

ARTICLE 21 : ACCÈS AU MARCHÉ

L'accès au marché d'intérêt national est réglementé. Il est exclusivement réservé aux professionnels référencés par le gestionnaire et interdit aux particuliers.

Le présent règlement intérieur fixe les périodes et horaires d'accès aux marchés « fruits et légumes » et « fleurs et plantes ».

L'accès au site, pour les périodes de marchés ci dessus ainsi que durant la nuit et les jours fériés, se fait par badges ou par acquittement d'un droit d'accès, selon la catégorie de l'utilisateur.

Les modalités d'utilisation des badges figurent en annexe 3 au présent règlement intérieur.

ARTICLE 22 : DÉTERMINATION ET APPLICATION DES RÈGLES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Les voies de desserte et de circulation intérieure du marché sont ouvertes à la circulation publique. Les dispositions du code de la route sont applicables dans l'enceinte du marché.

Les règles particulières de circulation et de stationnement à l'intérieur de l'enceinte du marché sont signalées par affichage.

Le stationnement est interdit en dehors des aires spécialement délimitées à cet effet.

Tout véhicule contrevenant pourra être verbalisé et déplacé par la police sur demande du gestionnaire.

En accord avec les services de police, le gestionnaire peut compléter ces dispositions, en tant que de besoin, par des mesures particulières. Il peut en outre faire assementer ses gardes particuliers.

Les services de police veillent à l'application de ces dispositions sur les voies de desserte et de circulation du marché, sur les parcs de stationnement.

ARTICLE 23 : VOLS ET DÉTÉRIORATIONS

Le gestionnaire n'est pas responsable des vols et détériorations de marchandises, objets mobiliers, véhicules, matériel ou installations appartenant aux usagers du marché ou utilisés par ceux-ci.

TITRE VII REDEVANCES ET CAUTIONNEMENT

ARTICLE 24 : DROITS DE PREMIÈRE ACCESSION ET DE PRÉSENTATION D'UN SUCCESEUR

L'octroi par le gestionnaire d'une autorisation exclusive d'occupation d'un emplacement, peut être subordonné à la perception

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

d'un droit de première accession (D.P.A.) dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration de la société gestionnaire et est approuvé, pour chaque type d'emplacement, par le Préfet. Le montant de ce droit peut être révisé, en tant que de besoin dans les mêmes conditions.

Le Droit de Première Accession (D.P.A.) est appliqué aux locaux dans lesquels s'exerce une activité de négoce en gros de produits protégés : les fruits, légumes et champignons frais ; les fleurs, feuillages et autres produits non comestibles de l'horticulture.

Ce droit de première accession est exigible au moment de la signature du contrat d'occupation.

Dès lors que l'emplacement mis à disposition à titre exclusif comporte des équipements ou aménagements, le gestionnaire pourra demander au titulaire de droit d'occupation, outre le D.P.A. et la redevance de base, une redevance complémentaire correspondant à la jouissance de ces équipements et aménagements.

Le titulaire d'un droit de première accession dispose d'un droit de présentation d'un successeur (D.P.S.) dans les conditions prévues par la réglementation.

ARTICLE 24 BIS : AGREMENT D'UN SUCCESSEUR

L'agrément de successeur par le gestionnaire est soumis aux règles suivantes :

a) Obligation du titulaire :

_ être à jour de ses redevances vis-à-vis du gestionnaire,

_ ne faire l'objet d'aucune procédure de recouvrement auprès des concessionnaires du MIN,

_ fournir les justificatifs de conformité des vérifications périodiques obligatoires (électrique,).

b) Obligation du successeur :

_ être à jour de ses redevances vis-à-vis du gestionnaire,

_ ne faire l'objet d'aucune procédure de recouvrement auprès des concessionnaires du MIN,

_ fournir les attestations des organismes sociaux et fiscaux précisant qu'il est à jour de toute cotisation.

ARTICLE 25 : REDEVANCES

Les droits d'occupation, d'usage et d'entrée sur le marché, exigibles des usagers ainsi que tous autres tarifs, sont établis par le Conseil d'Administration du gestionnaire.

Par ailleurs, les tarifs concernant les droits d'occupation pour le négoce des produits protégés sont approuvés par le Préfet.

Le gestionnaire fixe la périodicité et les modalités de paiement, éventuellement après avis du Comité Technique Consultatif.

Les redevances et charges doivent être payées en totalité à leur échéance.

Toute somme non payée à sa date d'exigibilité est majorée d'un intérêt dont le taux est au moins égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal. Le gestionnaire pourra, sans préjudice des sanctions disciplinaires susceptibles d'être infligées, mettre en demeure, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'utilisateur d'avoir à acquitter les sommes dues en principal et intérêt dans un délai d'un mois.

Ce délai échu, le gestionnaire pourra prélever sur le cautionnement les sommes qui lui sont dues, et, en outre, demander judiciairement l'expulsion du marché.

ARTICLE 26 : CAUTIONNEMENTS

Les titulaires d'une autorisation d'occupation à titre exclusif sont tenus de constituer un cautionnement pour garantir le paiement de toutes sommes dues au gestionnaire.

Le montant des cautionnements est fixé par le gestionnaire et doit être versé par les intéressés à ce dernier au moment de la signature de la convention d'occupation.

Il peut être exigé un versement en numéraire pour les entreprises disposant d'un emplacement à titre révocable et non transmissible.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

Le gestionnaire peut accepter que ce cautionnement soit remplacé par une caution bancaire. Ce cautionnement sera actualisé en fonction des variations des tarifs applicables.

Chaque fois qu'une somme quelconque a été prélevée sur un cautionnement, le titulaire de droit d'occupation d'emplacement doit compléter ce dernier dans un délai d'un mois à compter de la mise en demeure par le gestionnaire.

En cas de non respect de son obligation de reconstitution du montant du cautionnement, il pourra être fait application des sanctions prévues à l'article 35 du présent règlement.

Lors de la libération des lieux, le cautionnement est restitué à l'intéressé après apurement de la totalité des sommes restant dues au gestionnaire du marché.

TITRE VIII

COTATIONS - CONTRÔLES - STATISTIQUES

ARTICLE 27 : EXPLOITATION DES DONNÉES PAR LE GESTIONNAIRE

Le gestionnaire du marché peut exploiter à des fins statistiques ou de bonne gestion du marché les renseignements contenus dans les documents prévus par les lois, décrets et arrêtés en vigueur ou par le présent règlement.

TITRE IX SERVICES

ARTICLE 28 : SERVICES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS

a) Sont notamment considérés comme services généraux, dont la charge doit être supportée par tous les usagers, les services

énumérés ci-après :

- _ Administration et gestion du marché
- _ Distribution d'eau, d'électricité dans les espaces communs
- _ Éclairage public
- _ Parc de stationnement
- _ Nettoyement des espaces communs
- _ Intervention des services d'hygiène et de sécurité à la demande du gestionnaire
- _ Gros entretien des bâtiments, des voies et réseaux divers

b) Sont considérés comme services particuliers éventuellement fournis par le gestionnaire et dont la charge est supportée par les usagers, selon la catégorie à laquelle ils appartiennent et suivant l'usage qu'ils en font, les services énumérés ci-dessous, dont la liste n'est pas exhaustive :

- _ Fourniture d'eau et d'électricité dans les parties privatives
- _ Chauffage ou climatisation des locaux
- _ Manutention des marchandises
- _ Évacuation des marchandises déclarées impropres à la consommation
- _ Entreposage en chambres froides
- _ Fourniture de glace
- _ Usage de parcs de stationnement à caractère privatif
- _ Pesage public
- _ Mise à disposition de boîtes aux lettres
- _ Panneaux signalétiques des entreprises sur le site
- _ Collecte et tri des déchets

ARTICLE 29 : NETTOIEMENT, PROPRIÉTÉ DU MARCHÉ ET VALORISATION DES DÉCHETS

A - RÈGLES GÉNÉRALES

I. - PRESCRIPTIONS APPLICABLES À TOUS LES USAGERS

Il est interdit d'introduire et de jeter dans l'enceinte du marché des matériels ou objets

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

de rebut, des détritrus de toute nature.

Afin de faciliter les opérations de nettoyage, dans tous les secteurs, les usagers du Marché doivent laisser libres de toute occupation les espaces concernés.

II. OPÉRATIONS INCOMBANT AU GESTIONNAIRE.

Le gestionnaire a la charge du nettoyage des espaces communs.

Il assure la collecte des déchets préalablement triés, excepté les déchets d'origine animale, dont le coût peut être refacturé aux usagers.

III. OPÉRATIONS INCOMBANT AUX TITULAIRES DE DROIT D'OCCUPATION

Le titulaire d'un droit d'occupation doit nettoyer son emplacement, magasin et surface d'exposition sous auvent, quai, route et fer, carreau couvert et fermé, et déposer ses déchets préalablement triés dans les containers mis à disposition par le gestionnaire.

Ces containers sont sous la responsabilité des titulaires de droits d'occupation qui en ont la garde et l'entretien.

Seuls les déchets provenant de l'activité des titulaires de droit d'occupation sont autorisés. Il est interdit de jeter des déchets en dehors des containers mis à disposition par le Gestionnaire à cet effet.

La réglementation en vigueur impose que tout producteur de déchets est tenu de procéder à leur tri, leur enlèvement, et leur traitement en vue de leur valorisation. Ces opérations sont effectuées par les titulaires de droit d'occupation et sous leur responsabilité.

Les déchets d'origine animale doivent être remis aux entreprises d'équarrissage sous contrôle des Services Vétérinaires.

En cas de non respect par le titulaire de droit d'occupation de ses obligations en matière de tri des déchets, le gestionnaire répercutera le coût de la collecte (personnel et matériel) et du traitement desdits déchets à l'usager, selon tarif approuvé par le Préfet.

ARTICLE 29 BIS : COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

La redevance d'autorisation de déversement et de traitement des eaux usées est fixée en fonction des résultats des analyses faites semestriellement en sortie du réseau d'eau usée.

La SOMIMON sur simple demande auprès du concessionnaire pourra avoir accès :

- _ à la liste des produits d'entretien utilisés,
- _ aux bons d'entretien et de vidange des bacs à graisse.

Ce droit de regard ne confère en aucune manière au gestionnaire la responsabilité de l'activité des entreprises dans leurs propres locaux ou dans leurs propres établissements situés sur le marché et/ou ses annexes - en particulier en ce qui concerne les produits d'entretiens utilisés et l'obligation d'entretien et de vidange des bacs à graisse.

TITRE X DISCIPLINE DU MARCHÉ ET SANCTIONS

ARTICLE 30 : RÉGIME GÉNÉRAL

Le gestionnaire du marché a toute autorité pour faire respecter la discipline sur le marché, conformément au présent règlement intérieur. Le contrevenant doit être mis à même de présenter sa défense.

Les personnes autorisées à exercer une activité sur le marché, outre l'obligation d'observer les dispositions du règlement intérieur, doivent s'abstenir dans leur activité professionnelle, de tout fait susceptible de nuire au fonctionnement, à la bonne gestion ou à la renommée du marché.

Tous les usagers du marché peuvent faire l'objet de sanctions disciplinaires pour infraction aux lois et règlements régissant le marché ou aux dispositions du présent règlement.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

ARTICLE 31 : SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Les sanctions disciplinaires applicables à tous les usagers sont :

1° L'avertissement ;

2° L'avertissement comportant une sanction pécuniaire d'un montant égal à l'amende pour contravention de 3^{ème} classe ;

3° Le blâme comportant une sanction pécuniaire d'un montant égal à l'amende pour contravention de 4^{ème} classe ;

4° La suspension du contrat pour une durée qui ne peut dépasser trois mois ;

5° L'exclusion comportant, s'il y a lieu, retrait du contrat d'occupation.

L'avertissement et le blâme sont prononcés par le gestionnaire.

La suspension et l'exclusion sont prononcées par le préfet chargé de la police du marché, après avis du conseil de discipline.

ARTICLE 32 : COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de Discipline est institué dans chaque Marché conformément aux dispositions des articles R.761-18 à R. 761-19 du Code de commerce et de l'article A 761-15 du Code de commerce.

Il est présidé par un représentant du gestionnaire.

Y siègent de droit, les personnes suivantes ou leurs représentants :

- Le Directeur Départemental de la Protection des Populations (D.D.P.P. comprenant l'ancienne Direction Départementale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes);

- Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (D.D.T.M. comprenant l'ancienne Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt);

- Le cas échéant le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (D.R.A.A.F)

Ledit Conseil comprend deux représentants des opérateurs et usagers qui sont désignés par le gestionnaire, sur proposition des organisations professionnelles les plus représentatives sur le marché des usagers exerçant effectivement leur activité sur le site.

Le Conseil de Discipline auditionne toute personne qu'il juge utile, et notamment un officier de police judiciaire ou son représentant.

ARTICLE 33 : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil est saisi par le gestionnaire du marché.

Les convocations sont adressées aux membres du conseil au moins huit jours avant la comparution ; elles contiennent le nom de la personne citée, énoncent les motifs de la poursuite et indiquent le lieu, l'heure, les jour, mois et an de la comparution.

Le dossier de l'espèce soumise au conseil doit être tenu à la disposition des membres du conseil ainsi qu'à celle de la personne citée à comparaître, dans les bureaux de l'administration du marché, au moins huit jours avant la date de la comparution.

Lorsqu'il n'a pas procédé à leur désignation ou lorsque les représentants titulaires ne sont pas en mesure de siéger ou refusent de siéger, le Conseil de Discipline statue valablement en leur absence. Le Conseil se prononce à la majorité des membres présents. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Aucune sanction ne peut être prononcée sans que la personne intéressée ait été entendue ou dûment citée à comparaître pour présenter ses observations. Le président du conseil de discipline cite la personne intéressée à comparaître devant ce conseil au moins huit jours avant le jour de la réunion.

La citation indique le nom de la personne citée, son domicile ou l'emplacement qu'elle occupe sur le marché, les motifs de la pour-

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

suite ainsi que le lieu, l'heure, les jours, mois et an de la comparution.

La citation est notifiée par le gestionnaire du marché, copie en est laissée à l'intéressé contre émargement. Si l'agent ne trouve pas l'intéressé sur le marché ou si celui-ci refuse de signer, copie lui est adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Il est dressé procès-verbal de la réunion du Conseil de Discipline.

ARTICLE 34 : APPLICATION ET EFFETS DE LA SANCTION DISCIPLINAIRE

Toute décision prononçant une sanction disciplinaire est notifiée à la personne intéressée par le gestionnaire du marché. Si celui-ci ne trouve pas l'intéressé sur le marché ou si celui-ci refuse de signer, copie lui est adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La suspension entraîne l'interdiction d'activité dans l'enceinte du marché pendant toute la durée de la peine, quelle que soit la qualité juridique de la personne intéressée. Cette peine est exécutoire dans un délai maximum d'un mois à compter de la notification de la décision du préfet. Pendant la durée de la suspension, le personnel habituellement au service de l'utilisateur auquel est infligée cette peine continue à percevoir les salaires, indemnités et rémunérations auxquels il avait droit. Les redevances dues au gestionnaire restent exigibles pendant la durée de la suspension.

La décision prononçant l'exclusion fixe la date à laquelle cette sanction prend effet après sa notification.

ARTICLE 35 : AUTRES SANCTIONS

Tous les titulaires de droits d'occupation seront soumis aux sanctions suivantes :

Tous les contrats d'occupation pourront être résiliés par le gestionnaire en cas de non-respect de l'une de ses obligations par le titulaire, notamment en cas de non-paiement

à son échéance de la redevance, de non-respect de son obligation d'assurance, de non-respect de ses obligations en matière de sécurité des biens et des personnes, en cas d'exercice d'une autre activité que celle visée contractuellement ou en cas de non respect de l'obligation de tenir les lieux garnis de marchandises.

Cette résiliation interviendra un mois après mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception demeurée sans effet.

Elle donnera lieu, au paiement d'intérêts de retard au taux minimum de 1,5 fois l'intérêt légal.

Le gestionnaire pourra user de toutes mesures et de tous moyens judiciaires afin de mettre en exécution la décision de résiliation en cas de refus du titulaire du droit d'occupation de quitter les lieux, et afin de recouvrer les sommes dues par ce dernier.

Tous les frais afférents aux mesures prises par le gestionnaire seront imputés au titulaire du droit d'occupation et devront être remboursés par ce dernier dans le délai d'un mois à compter de leur notification à celui-ci.



LIVRAISON ALIMENTAIRE

Prestations de livraisons mutualisées sur le dernier kilomètre pour les clients des MIN : restaurateurs, commerces de bouche, restauration d'entreprise, collectivités...



Livraison alimentaire optimisée, résolument ouverte, collaborative et innovante

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL



**MOINS
DE BRUIT**



**MOINS
DE CAMIONS**



**MOINS
DE POLLUTION**

04 11 28 20 16 • montpellier@urby.fr • urby.fr

urby
MONTPELLIER

**ADOPTÉZ
UN NOUVEAU
MODE DE VILLE**

PARTOUT. TOUT LE TEMPS.

LA GAMME IVECO AU GAZ NATUREL S'ADAPTE PARFAITEMENT À LA DISTRIBUTION URBAINE SANS AUCUNE LIMITE OU RESTRICTION !

Classée Crit'Air 1, la gamme IVECO au gaz naturel permet l'accès aux ZFE et zones à restriction de circulation. Grâce à la réduction des émissions de NO_x et de particules de CO₂ jusqu'à 95 % avec le biométhane, la qualité de l'air est préservée. C'est l'alternative la plus durable pour rouler en ville. Sans oublier son fonctionnement silencieux qui autorise des livraisons de nuit !



CRIT'AIR 1

IVECO

DAILY :
Eric MICHON

06.82.83.05.69 / e.michon@abvi.fr

POIDS-LOURDS :
Francisco GARCIA

06.03.22.61.24 / f.garcia@abvi.fr

AYMOND BRUNEL V.I.
Rdp le Rieucoulon 34430 St Jean de Védas

A.B.V.I.

AYMOND-BRUNEL véhicules industriels

Retrouvez nos occasions sur www.abvi.fr



60 ANS DU MARCHÉ GARE

MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL





